

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Trente et unième séance – Samedi 15 décembre 2018, à 14 h 30

### **Présidence de M. Eric Bertinat, président**

La séance est ouverte à 14 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *MM. Stéphane Guex, Laurent Leisi et Antoine Maulini.*

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan, maire, M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, vice-présidente, M<sup>me</sup> Esther Alder, MM. Guillaume Barazzone et Rémy Pagani, conseillers administratifs.*

### CONVOCATION

Par lettre du 4 décembre 2018, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle Obasi (OMM) pour samedi 15 décembre 2018 à 8 h, 10 h, 15 h 30<sup>1</sup>, 18 h et 20 h 30, pour lundi 17 décembre 2018 à 17 h 30 et 20 h 30 et pour mardi 18 décembre 2018 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

---

<sup>1</sup> Ndlr: l'heure de la séance a été avancée à 14 h 30 par motion d'ordre, 4203.

## 1. Exhortation.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

## 4. Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2019 (PR-1310 A)<sup>1</sup>.

*Suite du deuxième débat*

*Département des autorités (suite).*

*Page 3, Service A800, Conseil administratif,*

*politique publique 34, Sports et loisirs,*

*groupe de comptes 36, Charges de transfert (Association suisse des sous-officiers, page 1 des subventions).*

**Le président.** Nous poursuivons l'examen des amendements portant sur le projet de budget 2019 de la Ville de Genève amendé par le Conseil administratif et la commission des finances. En fin de séance précédente, nous n'avions pas

---

<sup>1</sup> Rapport, 3989.

terminé le débat sur l'amendement concernant la nouvelle subvention destinée à l'Association suisse des sous-officiers; nous le reprenons à présent. Je rappelle que cet amendement, déposé par le groupe socialiste, les Verts et Ensemble à gauche, demande une diminution de 3000 francs correspondant à la suppression de cette nouvelle subvention.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer** (EàG). Notre groupe votera cet amendement pour la suppression de la nouvelle subvention destinée à l'Association suisse des sous-officiers. D'une part, nous avons bien entendu l'intervention de M. Jama tout à l'heure; d'autre part, une association de sous-officiers n'a pas à être subventionnée par une commune. Les sous-officiers peuvent éventuellement essayer de demander une subvention au Canton, voire à la Confédération. Il n'y a pas de raison que la Ville de Genève se mêle de subventionner des affaires militaires, c'est le Canton qui s'en occupe!

Par ailleurs, Mesdames et Messieurs, souvenez-vous: les sous-officiers, ce n'est pas quelque chose de génial! En 1932, ils ont tiré sur la population genevoise! Très bien... Si c'est ce qu'on veut, eh bien, subventionnons-les! Mais nous, on ne veut pas de ça! Nous refuserons donc cette nouvelle subvention pour les sous-officiers.

**Le président.** Nous sommes saisis d'une motion d'ordre émanant des rangs du Mouvement citoyens genevois qui demande le débat accéléré pour ce deuxième débat. Je la soumets à votre vote, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 31 oui contre 15 non.

**Le président.** Nous sommes donc en débat accéléré. J'en rappelle les principes: trois minutes sont accordées à chaque auteur d'amendement; les membres du Conseil administratif et ceux du Conseil municipal ne faisant pas partie des auteurs de l'amendement disposent d'un temps de parole illimité. L'article 85 du règlement du Conseil municipal précise que «seul-e un-e représentant-e par groupe, les membres du Conseil municipal siégeant de manière indépendante et les membres du Conseil administratif peuvent s'exprimer une et une seule fois, ainsi que les auteur-e-s d'amendements, pendant trois minutes au maximum par amendement». Ces dispositions sont en vigueur dès à présent.

Je donne la parole à M. Sormanni en rappelant que le Mouvement citoyens genevois n'aura plus la possibilité d'intervenir une fois qu'il se sera exprimé.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il faut remettre ce débat sur l'Association suisse des sous-officiers dans son contexte. Premièrement, il est question ici de la section de Genève et pas de celles de Suisse alémanique. Deuxièmement, on parle des sous-officiers et non des officiers. Or ce qu'on a entendu rapporter tout à l'heure concernait un officier, pas un sous-officier. Vous n'allez pas rendre responsables du dérapage d'une personne toutes les sections cantonales qui gravitent autour de cette association suisse, et cela simplement pour des propos publiés sur un compte Facebook privé! Je crois qu'ils n'ont aucun rapport avec la section genevoise de cette association, qui fait du bon travail.

Je ne veux pas faire de redite, mais je partage entièrement les propos tenus par M. Altenbach quand il a détaillé l'action de la section genevoise en matière de sport militaire et d'activités connexes. Je pense qu'il est de bon ton d'aider une association qui fait un excellent travail à Genève et qui est parfaitement respectable, même si une personne en Suisse allemande – qui n'est pas membre de la section genevoise et pas non plus de l'association suisse, puisqu'il s'agit d'un officier – a dérapé. Il faut remettre l'église au milieu du village!

J'invite donc le plénum à refuser cet amendement, et j'invite aussi tous les groupes partenaires qui ont accepté cette subvention en commission des finances à confirmer leur vote tout à l'heure. Merci!

**M. Omar Azzabi** (Ve). J'allais rebondir sur les propos tenus tout à l'heure par mon camarade socialiste, qui a bien évidemment raison de dire qu'il y a aujourd'hui une dimension symbolique de l'armée et du comportement de nos officiers et de nos sous-officiers. Malheureusement, cela a des répercussions sur le traitement de cette problématique et, en l'occurrence, sur la politique publique de soutien de leurs activités.

L'officier de l'armée suisse qui a dérapé n'était pas loin – au regard de la loi, en tout cas – de l'article 261 bis du Code pénal. Cette subvention de 3000 francs, même si elle est symbolique, est donc discutable – d'autant plus que, pour les Verts, elle ne correspond à aucune des politiques publiques de la Ville de Genève. Si nous sommes capables aujourd'hui de couper dans le social, dans les transports publics et dans d'autres prestations publiques, ces 3000 francs pourraient être utilisés à meilleur escient. Voilà pourquoi, au nom des Verts, j'invite le Conseil municipal à accepter cet amendement.

**M. Pierre Gauthier** (HP). Je pense que ce qui a été rapporté tout à l'heure par notre collègue Ahmed Jama est extrêmement grave. Il est évidemment impossible d'imaginer que la Ville de Genève subventionne – c'est-à-dire

cautionne – des propos punissables, je le rappelle, qui sont totalement contraires au respect des principes auquel nous sommes toutes et tous tenus non seulement de par le droit supérieur, mais également de par la Constitution fédérale et notre Constitution genevoise. Je ne comprends donc pas que l'on puisse proposer de subventionner un groupement de ce type.

Par ailleurs, franchement, qu'est-ce qu'une association de sous-officiers peut bien faire avec 3000 francs? Soit c'est beaucoup trop peu pour des actions éventuellement intéressantes, soit c'est beaucoup trop s'il s'agit juste de boire des bières autour d'un feu de camp. Par conséquent, il est ridicule de vouloir subventionner à hauteur de 3000 francs une telle association.

De plus, comme cela vient de m'être confirmé par M. Jama, cette association suisse est effectivement représentée à Genève par le groupement chapeauté par la personne mise en cause. Par conséquent, il faut évidemment biffer immédiatement la subvention au budget et voter cet amendement de manière tout à fait tranquille et lucide. Mes propos n'ont rien à voir avec un discours anti-armée ou pro-armée, il s'agit de s'opposer à des comportements absolument inacceptables car racistes. (*Applaudissements.*)

**M. Rémy Burri** (PLR). Je trouve que cet amendement socialiste relève d'un antimilitarisme primaire, sous couvert de lutte contre le racisme... (*Huées et applaudissements.*) On fait ici un amalgame évident par rapport à une personne qui a effectivement eu un comportement lamentable – je pense que personne, dans cette enceinte, n'aurait ni le courage ni le culot de dire le contraire. Mais il ne faut pas tout mélanger!

J'aurais bien voulu voir le Parti socialiste monter aux barricades pour dénoncer les propos quasiment néocolonialistes – voire concupiscent – de leur magistrat, quand il évoquait l'incapacité de certains pays d'Afrique à produire le moindre justificatif pour des frais de représentation. Nous allons donc refuser cet amendement. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Anne Carron** (PDC). Le Parti démocrate-chrétien avait voté cet amendement en commission – pas vraiment de gaieté de cœur, mais il l'avait fait quand même. Aujourd'hui, nous sommes plutôt mal à l'aise, suite aux informations que nous venons de recevoir concernant le président de l'association faïtière et ses propos racistes inacceptables. (*Brouhaha.*) Nous avons besoin de clarifications d'ici le troisième débat. En l'état, nous nous abstenons lors du vote en deuxième débat.

**M. Pascal Altenbach** (UDC). Je ne reprendrai pas les propos que j'ai tenus avant la pause sur l'historique de la section genevoise de l'Association suisse des sous-officiers, qui existe depuis cent cinquante ans. J'ai signalé que de nombreux jeunes y participaient de plus en plus. Il ne s'agit pas de boire des verres – bien au contraire – mais de faire du sport, de renforcer l'amitié et la solidarité entre les sous-officiers et les soldats aussi, lesquels font également partie de cette association.

Je parlerai plutôt ici du contenu de l'article paru dans un quotidien genevois au sujet de ce lieutenant-colonel dont les propos ou les photographies ont évidemment pu choquer les internautes, ce qui est tout à fait normal. Pourquoi les internautes? Parce que ces propos et ces photos ont été diffusés sur son blog personnel. Bien entendu, l'Association suisse des sous-officiers n'était pas du tout au courant et n'a absolument pas cautionné une telle attitude. Je rappelle, d'ailleurs, que cette association compte parmi ses membres des sous-officiers originaires d'outre-mer qui sont suisses comme nous tous, qui ont fait leur service militaire et payé leurs galons à l'école de sous-off.

Nous sommes donc très choqués d'entendre le Parti démocrate-chrétien affirmer tout à coup qu'il a des doutes à ce sujet. C'est là qu'on voit où est la vraie droite – ou plutôt où sont les vrais patriotes! (*Quelques applaudissements.*) Il va de soi que l'Union démocratique du centre s'opposera à cet amendement.

**Le président.** Nous passons au vote de cet amendement. L'appel nominal ayant été demandé, il en sera fait ainsi. Je rappelle qu'il est question ici d'une somme de 3000 francs.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est accepté par 32 oui contre 30 non (9 abstentions).

*Ont voté oui (32):*

M. Taimoor Aliassi (S), M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M<sup>me</sup> Annick Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Héléne Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (PDC), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M<sup>me</sup> Sara Petraglio (S), M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini (Ve), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG),

M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S),  
M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Ont voté non (30):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Bernard Chevalier (MCG), M<sup>me</sup> Renate Cornu (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (PLR), M<sup>me</sup> Véronique Latella (PLR), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey (MCG), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (PLR), Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

*Se sont abstenus (9):*

M. Jean-Luc von Arx (PDC), M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (PDC), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (PDC), M<sup>me</sup> Anne Carron (PDC), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Léonard Montavon (PDC), M. Lionel Ricou (PDC), M. Souheil Sayegh (PDC).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):*

M. Manuel Alonso Unica (HP), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (PLR), M. Stéphane Guex (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M. Laurent Leisi (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG).

*Présidence:*

M. Eric Bertinat (UDC), président, n'a pas voté.

*Département des autorités.*

*Page 3, Service A800, Conseil administratif,*

*politique publique 59, Domaine social,*

*groupe de comptes 36, Charges de transfert (Association Sauvegarde Genève, page 1 des subventions).*

**Le président.** L'amendement suivant, déposé par le Mouvement citoyens genevois, demande une augmentation de 5000 francs pour la création d'une nouvelle subvention destinée à l'association Sauvegarde Genève.

**M. Thomas Zogg (MCG).** Mesdames et Messieurs, le Mouvement citoyens genevois vous propose d'accepter l'octroi d'une nouvelle subvention à l'association Sauvegarde Genève. La raison de cette demande est assez simple: elle tient notamment au fait que nous ne souhaitons pas sacrifier aujourd'hui le confort, le bien-être et la qualité de vie de nos concitoyens sur l'autel de la surpopulation démographique et de la promiscuité. Cet objectif est poursuivi par de nombreux politiciens dans cette salle, mais également par cette association qui lutte pour la sauvegarde de Genève.

Nous avons évidemment pris acte, suite au dépôt de notre amendement une première fois en commission des finances, du refus de la majorité de ses membres de subventionner cette entité à hauteur de 10 000 francs. Telle est la raison pour laquelle nous vous soumettons à nouveau notre amendement maintenant – mais amputé de moitié, soit pour une enveloppe de 5000 francs qui, vous en conviendrez sans doute, sur un budget de plus d'un milliard de francs, ne risque pas de mettre en péril les finances de la Ville de Genève. Ce sera l'occasion, pour certaines et certains ici, de réaffirmer leur engagement en faveur de l'environnement et du mode de développement que nous souhaitons pour notre ville. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, nous vous remercions de réserver un bon accueil à cet amendement.

**Le président.** J'attire l'attention du Conseil municipal sur le fait que les bavardages de ses membres sont audibles et gênent vraiment la poursuite du débat! Je pense ici à M. Simon Brandt, à M<sup>me</sup> Michèle Rouillet et à M<sup>me</sup> Anne Carron, seuls au monde... qui discutent tranquillement pendant que je m'exprime! J'aimerais un peu plus de calme! Je peux comprendre que certains thèmes entraînent de vives remarques, mais cela provoque un brouhaha général assez pénible, d'autant plus que nous ne sommes pas près d'avoir terminé notre débat budgétaire!

Monsieur Zogg, vous avez évoqué la somme de 5000 francs. Cependant, sur ma copie de votre amendement figure un montant de 10 000 francs. S'agit-il d'un sous-amendement? Quelle est la somme dont on doit finalement tenir compte? (*Réponse hors micro de M. Zogg.*) Ce sera donc 5000 francs et vous déposerez un nouvel amendement pour le préciser, si j'ai bien compris. Je vous en remercie.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). L'association Sauvegarde Genève, créée par les habitants du Petit-Saconnex, défend un certain point de vue sur le développement de la ville. A l'époque, elle a soutenu le référendum contre le plan localisé de quartier proposé au Petit-Saconnex. Bien sûr, le rôle des associations de quartier et d'habitants est important; il est bon que ceux-ci se regroupent pour défendre des points de vue concernant notamment le développement de la ville. Il est important aussi qu'il y ait une pluralité d'opinions, c'est-à-dire des avis différents. Toutefois, à notre avis, ce n'est pas à notre municipalité de soutenir Sauvegarde Genève. L'indépendance de cette association est essentielle par rapport à son action. A ma connaissance, aucune autre association de quartier ou d'habitants n'est soutenue par la Ville de Genève – et c'est tant mieux. Ensemble à gauche s'opposera donc à la nouvelle subvention demandée pour Sauvegarde Genève.

**Le président.** Je précise à nouveau que le montant proposé dans cet amendement reformulé est de 5000 francs, en lieu et place des 10 000 francs indiqués dans sa première mouture.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 54 non contre 18 oui (3 abstentions).*

**Le président.** Nous avons terminé le traitement des amendements portant sur le département des autorités. Le résultat pour ce département est un excédent de charges de 35 968 francs. Nous passons au département des finances et du logement.

**Le budget du département des autorités, pages 1 à 3, est adopté.**

*Département des finances et du logement.*

*Page 7, Service 1400, Agenda 21 – Ville durable,*

*politique publique 57, Aide sociale et domaine de l’asile,*

*groupe de comptes 36, Charges de transfert (Association Viol-secours, page 2 des subventions)*

**Le président.** L’amendement suivant, déposé par Ensemble à gauche et le groupe socialiste, demande une augmentation de 40 000 francs correspondant à la création d’une nouvelle subvention destinée à l’association Viol-secours.

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG).** Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et conseillers municipaux, nous proposons par cet amendement la création d’une nouvelle ligne budgétaire pour une association indispensable qui œuvre depuis plus de trente ans: Viol-secours, qui accompagne les femmes victimes de violences sexuelles. Cette association s’engage à lutter contre la banalisation de ces violences, tant au niveau social et judiciaire que politique. Elle aide et soutient toutes les femmes, personnes trans et intersexes dès l’âge de 16 ans, indépendamment de leur sexualité et de leur statut légal.

A toutes ces personnes qui ont vécu des violences sexuelles récentes ou éloignées dans le passé, Viol-secours offre une permanence téléphonique, de l’information, une écoute, un accompagnement et des conseils dans les démarches personnelles, juridiques et médicales, des entretiens individuels psychosociaux et psychomoteurs. Sont proposés aussi des groupes de parole et d’expression, des stages d’autodéfense pour femmes et adolescentes, des interventions dans les institutions. En effet, une partie de l’action de cette association s’inscrit dans le domaine de la prévention et de la sensibilisation.

Pour la première fois depuis trente ans, en 2015, Viol-secours s’est retrouvée en situation déficitaire. En 2018, on constate qu’elle enregistre toujours un déficit de 40 000 francs. Voilà pourquoi nous vous proposons d’accorder une subvention de 40 000 francs à cette association indispensable dans le paysage genevois.

**M<sup>me</sup> Maria Casares (S).** Le Parti socialiste soutient cette subvention pour l’association Viol-secours – nous sommes signataires de l’amendement – car nous pensons que le Conseil municipal ne doit pas favoriser uniquement des entités associées publiquement au Parti libéral-radical...

Je ne m’étendrai pas sur le contenu des activités de Viol-secours, puisque ma collègue Ariane Arlotti les a très bien décrites, de manière exhaustive. J’aimerais

simplement souligner le constat que fait le Parti socialiste: les violences servent à maintenir les femmes en état de domination, c'est pourquoi elles sont légitimées par la société. C'est ce qu'on appelle la culture du viol (*rires et remarques*), qui se retrouve partout: dans les médias, à l'école et au travail. (*Brouhaha.*) C'est pour quoi... (*Brouhaha.*) C'est quand même incroyable, Monsieur le président! Quand ce sont des conseillères et des conseillers municipaux de droite qui font du bruit, vous réagissez moins que vis-à-vis de ceux qui siègent de l'autre côté...

**Le président.** Je vous rassure, Madame la conseillère municipale: vous n'êtes ni mieux ni moins bien lotie que les autres!

*Mme Maria Casares.* Bref, je voulais réaffirmer que telles sont les raisons pour lesquelles le Parti socialiste juge indispensable que notre commune puisse bénéficier d'associations comme Viol-secours; les subventionner est une façon de valoriser leur travail. (*Applaudissements.*)

**M. Simon Brandt (PLR).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, sur le plan formel, j'avoue que je ne comprends pas bien l'argumentaire présenté en faveur de cet amendement. Ce matin, quand nous avons proposé un amendement visant à augmenter la dotation du Service du contrôle financier sur la base d'informations reçues il y a trois jours – nous n'avons donc pas pu le faire avant –, le Parti socialiste nous a dit: «Ce n'est pas sérieux, vous n'avez pas déposé d'amendement en commission et nous n'avons pas eu assez d'explications pour le voter.» Dans le cas présent, nous abordons une série d'amendements qui résultent exactement de la même logique, à savoir que nous n'avons pas eu d'informations en commission et que nous ne savons donc pas à quoi correspondent les montants indiqués. L'association Viol-secours ne nous a jamais fait la moindre demande officielle de subvention! C'est assez cocasse car, ces dernières années, les socialistes et les Verts passaient leur temps à affirmer qu'ils refuseraient systématiquement les amendements budgétaires n'ayant pas été déposés au préalable en commission, parce qu'ils n'avaient pas pu les étudier. C'est pourtant le cas ici!

Peut-être l'association Viol-secours a-t-elle besoin de 40 000 francs... je n'en sais rien! Peut-être a-t-elle besoin de moins, peut-être a-t-elle besoin de plus... En tout cas, on ne peut pas venir le jour du budget avec un amendement de dernière minute pour créer cette subvention – les partis qui défendent cet amendement nous ont reproché de faire de même! – alors qu'on a eu largement le temps d'étudier le budget en commission et d'auditionner un certain nombre d'associations. Je ne peux que conseiller une chose aux auteurs de cet amendement: au prochain

budget, dites à Viol-secours de demander une audition en commission des finances. C'est avec plaisir que nous l'accepterons et que, sans doute, nous voterons une subvention, dès lors que nous aurons reçu une demande en bonne et due forme et que nous saurons à quoi sera réellement utilisé l'argent.

Mais vous faites aujourd'hui exactement ce que vous nous avez reproché ces dernières années et ce matin encore, Mesdames et Messieurs de la gauche: vous venez avec un amendement de dernière minute qui ne repose sur rien! Voilà pourquoi nous le refuserons, non pas que nous pensions que cette subvention n'est pas forcément nécessaire, mais pour des raisons de forme. On ne sait ni à quoi va servir cette somme ni à quoi elle correspond. (*Applaudissements.*)

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on nous fait la leçon à journée faite sous prétexte que nos amendements concernent des subventions qui ne s'inscrivent pas dans la tradition de la Ville de Genève, ou qu'il s'agit de problématiques qui ne doivent pas être traitées à l'échelon communal. En l'occurrence, il s'agit ici d'une problématique d'ordre cantonal. Il faut donc que les partis qui veulent subventionner l'association Viol-secours demandent au Canton de le faire. De plus, je fais miens les propos que vient de tenir M. Simon Brandt.

Enfin, je pose aux auteurs de cet amendement la question suivante: avez-vous prévu la compensation pour tout cet argent que vous nous demandez de dépenser? L'Alternative – je vous mets tous dans le même sac – nous abreuve maintenant d'amendements, on vient d'en recevoir encore un qui demande 200 000 francs! Et cela, sans le moindre franc de compensation! Ne comptez pas sur nous pour compenser vos propres amendements en renonçant aux nôtres, Mesdames et Messieurs de la gauche! Nous refuserons tous les vôtres!

**Le président.** Je salue la présence dans le public de nos anciens collègues MM. Bernard Lescaze, Pascal Rubeli et Sylvain Thévoz, anciens conseillers municipaux, qui nous font l'amitié de nous rendre visite. (*Applaudissements.*) Je salue également M. Didier Bonny, que je n'avais pas vu derrière l'imposante stature de Pascal Rubeli! Toutes mes excuses... (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini** (Ve). Viol-secours prend acte d'une agression tous les trois jours, en moyenne. De plus, toutes les agressions ne font pas l'objet d'une plainte. Elles sont répertoriées dès lors que quelqu'un – la victime de violences sexuelles elle-même ou l'un de ses proches – est informé de l'existence de cette association et la contacte. Ce n'est pas pour rien que Viol-secours

rencontre maintenant des difficultés financières! La prévention a fonctionné auprès des victimes – et surtout de leurs proches, car ce n’est souvent pas les victimes elles-mêmes qui pensent tout de suite à faire appel à Viol-secours, mais bien leurs proches ou leur entourage avec qui elles discutent. C’est eux qui informent alors l’association du cas dont elles ont eu connaissance, la victime étant parfois trop ébranlée pour le faire.

Une agression déclarée tous les trois jours! Voilà pourquoi le budget de Viol-secours est aujourd’hui déficitaire! Il s’agit d’un déficit ponctuel dû à une situation exceptionnelle, et non d’une demande de subvention habituelle que nous présenterions à la dernière minute. La situation est exceptionnelle non pas au niveau du nombre d’agressions – ce chiffre est malheureusement atteint depuis longtemps – mais du fait que Viol-secours en a désormais connaissance, puisque les victimes s’expriment.

Et voilà qu’au moment où, informées de son existence, elles en ont le plus besoin, elles ne trouveraient personne au bout du fil? Et cela, simplement parce que l’association qui est à leur écoute n’aurait pas les moyens ou trop peu de moyens pour les aider? On ne peut pas déceimment défendre la cause des victimes de viol en coupant les ailes aux personnes qui les aident. Voilà pourquoi cet amendement a été déposé aujourd’hui.

Le Mouvement citoyens genevois nous fait la leçon parce que nous demandons cette subvention à la dernière minute, alors qu’il a fait de même juste avant pour l’association Sauvegarde Genève! Dès lors, qu’on ne vienne pas nous reprocher de ne pas voter ceci ou cela! De plus, je rappelle que deux postes pour le Contrôle interne ont été votés par la majorité de droite, c’est un choix politique. Nous sollicitons l’appel nominal sur cet amendement, Monsieur le président, afin de déterminer qui soutient ou pas cette association qui prend en charge les victimes de viol – une tous les trois jours – également sur le territoire de notre commune. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Je salue la présence dans le public de M. Albert Knechtli, ancien président du Conseil municipal, qui nous fait lui aussi l’amitié d’être avec nous cet après-midi. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti** (EàG). J’aimerais apporter quelques petits compléments aux interventions de certains collègues. M. Brandt a affirmé: «Nous ne savons pas à quoi cet argent correspond.» Certes, mais on pourrait aussi dire cela d’autres amendements qui, comme le nôtre, n’ont pas été étudiés en commission des finances.

J'ai personnellement eu la possibilité de discuter en début d'année avec certains membres de l'association Viol-secours et de son comité. Je leur ai conseillé de demander une audition à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Cela n'a pas été fait, pour une raison tout à fait explicable: ces personnes ont décidé de s'adresser au Canton en premier lieu. Elles ont lancé une pétition, la pétition P 2050, intitulée «Que la honte change de camp!» et la récolte des signatures a pris des mois. Beaucoup de conseillères et de conseillers municipaux l'ont d'ailleurs signée. Cette pétition a été déposée en septembre dernier auprès du Grand Conseil. Tout cela a demandé une grande énergie et la demande d'audition au niveau municipal est passée à la trappe. Voilà pourquoi nous avons décidé de proposer cette subvention au budget 2019, ayant appris en fin d'année que l'association Viol-secours accusait toujours un déficit de 40 000 francs.

J'en viens maintenant à la question de la compensation – vous transmettez à M. Sormanni, Monsieur le président. Cette compensation est prévue car, parmi les amendements que nous présentons plus loin, nous demandons une diminution de 150 000 francs correspondant à la suppression de la subvention pour l'association Face à Face, qui n'offre pas les mêmes prestations et pour laquelle nous estimons que cette somme est exagérée. Nous y reviendrons plus tard. Donc, la compensation existe!

Ici, il ne s'agit que de 40 000 francs pour une association qui œuvre en faveur des femmes victimes de viol. Comme l'a dit une collègue tout à l'heure, un tiers des femmes sont victimes de viol. Or de nombreux cas concernent la commune de Genève. Ce n'est pas rien! Quand ma collègue Maria Casares a parlé de culture du viol, nous avons entendu des ricanements dans les rangs du Mouvement citoyens genevois. C'est absolument scandaleux! Savez-vous ce que c'est que la culture du viol? C'est comme le sexisme: quelque chose de structurel dans notre société. C'est dire, par exemple: «T'as vu celle-là, comme elle est fringuée? Ben sérieux! Faut pas s'étonner qu'elle se fasse violer!»

Messieurs du Mouvement citoyens genevois, si vous n'avez pas les bases du féminisme, sachez que nous serons bientôt en 2019 (*remarques*) et que nous allons vers une grève féministe nationale – une grève des femmes – le 14 juin 2019! Il serait donc temps d'avoir les bases! (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Je vous le dis à vous, mais c'est valable pour tout le monde: quand vous vous exprimez, adressez-vous au président et ne vous tournez pas vers les personnes que vous apostrophiez, s'il vous plaît.

Le vote à l'appel nominal ayant été demandé pour cet amendement, il en sera fait ainsi.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est accepté par 34 oui contre 33 non.

*Ont voté oui (34):*

M. Taimoor Aliassi (S), M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M<sup>me</sup> Annick Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. François Mireval (S), M<sup>me</sup> Sara Petraglio (S), M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini (Ve), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Luis Vazquez (S), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Ont voté non (33):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (PDC), M. Pierre de Bocard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M<sup>me</sup> Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M. Bernard Chevalier (MCG), M<sup>me</sup> Renate Cornu (PLR), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (PLR), M<sup>me</sup> Véronique Latella (PLR), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (12):*

M. Manuel Alonso Unica (HP), M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (PDC), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Sami Gashi (PDC), M. Stéphane Guex (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M. Pascal Spuhler (HP).

*Présidence:*

M. Eric Bertinat (UDC), président, n'a pas voté.

*Département des finances et du logement.  
Page 5, Service 1100, Direction financière,  
politique publique 91, Impôts,  
groupe de comptes 40, Revenus fiscaux.*

*Page 5, Service 1100, Direction financière,  
politique publique 91, Impôts,  
groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

**Le président.** Nous allons à présent traiter conjointement deux amendements liés déposés par le Mouvement citoyens genevois. Le premier demande une diminution de 165 000 francs correspondant à la baisse des centimes additionnels de 45,50 à 45,49. Le second demande une diminution de 4950 francs correspondant à la baisse des frais de perception consécutive à cette diminution de 0,01% des centimes additionnels.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois vous propose d'ajuster les centimes additionnels en les abaissant de 0,01 centime. (*Brouhaha.*) Vous pouvez arrêter de faire du bruit?

**Le président.** S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs!

*M. Daniel Sormanni.* La raison en est la suivante. J'aimerais rappeler ici à cette assemblée... (*Brouhaha.*)

**Le président.** Monsieur Sormanni, excusez-moi. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si vous continuez à bavarder comme ça, j'interromps la séance, ce qui signifie que nous finirons ce débat budgétaire plus tard que prévu. Vous devez absolument tenir compte de ma demande: cessez de discuter entre vous! Si vous en éprouvez un besoin irrésistible, sortez! On a vraiment de la peine à entendre les orateurs, ce qui est quand même assez extraordinaire dans une salle ayant justement une acoustique d'une qualité exceptionnelle. Il faut croire que vous vous en donnez à cœur joie! S'il vous plaît, à partir de maintenant, si vous avez envie de parler, sortez et revenez pour le vote. Il faut que nous puissions

quand même avancer dans ce débat budgétaire – dont on sait qu’il finira relativement tard, quoi qu’il en soit.

*M. Daniel Sormanni.* Nous proposons donc une légère baisse des centimes additionnels, en les faisant passer de 45,50 à 45,49. Vous voyez que c’est symbolique, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mais cette symbolique a une raison que j’aimerais rappeler.

Ces dernières semaines, la Ville de Genève et tout le canton ont été secoués par l’affaire des frais professionnels du Conseil administratif. A présent, on va traiter ceux du personnel – mais c’est une autre affaire. Je pense qu’est venu le temps de faire les comptes et de rendre l’argent aux contribuables. Finalement, c’est le meilleur moyen – symbolique – de répondre à la population, qui a été choquée par cette affaire et qui l’a évidemment fait savoir sur les réseaux sociaux et même devant les portes de l’Organisation météorologique mondiale (OMM) où nous siégeons; des citoyens ont d’ailleurs assisté à une partie de séance du Conseil municipal, toute la partie gauche de la salle était remplie de public.

Je pense qu’est venu le temps de rendre à la population l’équivalent des frais professionnels exagérés du Conseil administratif, et cela à travers un acte symbolique: une baisse des centimes additionnels certes infime, mais qui correspond peu ou prou aux sommes exagérées dépensées par le Conseil administratif. Le montant est symbolique: 165 000 francs. Cela ne représente pas grand-chose. Le budget de la Ville – un budget de 1,2 milliard de francs – peut le supporter. Je trouve que c’est un très beau symbole!

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à être conséquents avec l’attitude d’une très grande majorité du Conseil municipal face à ce qui s’est passé. Sur tous les bancs – de gauche, de droite ou du centre – nous avons été outrés par cette affaire des frais professionnels de l’exécutif. Je crois que le meilleur message que nous puissions adresser à la population est de lui rendre cet argent en 2019. Mesdames et Messieurs, je vous invite à soutenir ces deux amendements conjoints, la légère baisse des centimes additionnels ayant une incidence sur les frais facturés par l’Etat pour la perception de cet impôt; voilà pourquoi il y a deux amendements liés. (*Applaudissements.*)

**M. Pascal Spuhler (HP).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, M. Sormanni a très bien expliqué le but de l’amendement sur la baisse des centimes additionnels. Le Mouvement citoyens genevois propose ici une réparation par rapport aux frais indûment engagés par le Conseil administratif – des dépenses mal ficelées au niveau des finances, mal contrôlées, mal vérifiées... Finalement, le contribuable y est allé de sa poche! Cette diminution de 0,01 centime additionnel

est une mesure de réparation que nous pouvons prendre en faveur de la population. Je vous enjoins donc de voter ces deux amendements liés.

**M. François Mireval** (S). D'où provient cet amendement? Le Mouvement citoyens genevois l'a dit: il est inspiré par une lecture trop rapide – aux yeux du Parti socialiste – du rapport de la Cour des comptes sur les frais du Conseil administratif. Monsieur le président, vous transmettez ma question: qui, ici, a lu intégralement ce rapport? Qui, dans la presse, l'a lu en entier? Et qui l'a fait, dans la population? Le rapport de la Cour des comptes doit être lu avec du recul et un regard critique. N'en déplaise au Parti démocrate-chrétien, il ne constitue nullement un cinquième évangile! Voilà pour la forme.

Quant au fond, la Cour des comptes détaille les 120 000 francs de frais divers et variés engagés par le Conseil administratif. Ce qu'elle ne relève pas, c'est que la plus grande partie de ces frais sont parfaitement justifiés. Un seul exemple: ce montant total inclut des voyages ayant permis au conseiller administratif en charge des sports d'obtenir la venue à Genève de Roger Federer, l'an prochain, pour la Laver Cup. S'agit-il, dans ce cas, de frais excessifs? Le Parti socialiste laisse les amateurs de sport en juger.

Seule une petite partie de ces fameux 120 000 francs de frais était réellement contestable: des notes de téléphone inacceptables, des frais de taxi pour le moins discutables, des bouteilles de champagne totalement intolérables... Le Parti socialiste est, lui aussi, d'accord sur ces points-là. Cependant, les dépenses indues représentent non pas les 120 000 francs évoqués par le Mouvement citoyens genevois mais, à la louche, 25 000 francs. Relevons en passant que le principal conseiller administratif impliqué dans ces excès a remboursé une grande partie de la somme. Finalement, il n'y a donc pas de «gros pot de confiture» à compenser, pour reprendre les termes utilisés dans les médias par les représentants du Mouvement citoyens genevois.

Mesdames et Messieurs, le Parti socialiste vous invite à laisser la commission des finances faire son travail concernant cette affaire des frais professionnels du Conseil administratif; elle a commencé à examiner le dossier et continuera de l'étudier. Je le répète: laissons-la faire son travail et le faire bien. Pour l'instant, le Parti socialiste vous invite vigoureusement à refuser ces deux amendements.

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Le Mouvement citoyens genevois, qui a proposé l'amendement pour la baisse des centimes additionnels, a bien expliqué qu'il s'agissait d'une mesure symbolique suite au scandale des notes de frais du Conseil administratif et du rapport de la Cour des comptes. Je signale au passage

que la symbolique proposée par le Mouvement citoyens genevois est soutenue par le représentant de l'ancien parti Genève en marche (GEM); on voit qu'ils se sont unis sur ce point. Or cette symbolique n'a rien à voir avec les frasques du Conseil administratif! Elle est on ne peut plus claire: il faut profiter de ce scandale pour montrer que la Ville de Genève peut baisser les impôts, que les revenus fiscaux de notre commune peuvent être revus à la baisse.

Je pense ici aux cadeaux fiscaux aux grandes entreprises, notamment par la réforme de leur imposition qui s'annonce aujourd'hui. Il semble que la facture sera peut-être quelque peu réduite pour elles et que, dans l'avenir, on aura des années de déficit budgétaire. Ce sera donc aux générations futures de payer les avances qu'on fait maintenant aux gros contribuables, aux grosses entreprises et à leurs actionnaires.

La baisse des centimes additionnels, même si elle est symbolique, préfigure effectivement la baisse des revenus de la Ville. Or c'est exactement le contraire dont on a besoin! Toute la problématique du gaspillage financier et de la mauvaise gestion de l'argent par le Conseil administratif dans ses frais professionnels sera étudiée dans le cadre d'un processus qui n'en est qu'au début, mais d'autres mesures symboliques autrement plus importantes ont déjà été adoptées par le Conseil municipal. Je rappelle la suppression des allocations forfaitaires, de l'allocation vie chère et des cartes de crédit des membres du Conseil administratif. Ne tombons pas dans la symbolique populiste qui veut que tout ça soit utile pour baisser les impôts!

Il faut voir aussi à qui va profiter la baisse des centimes additionnels et la baisse de l'imposition des entreprises, sur laquelle nous voterons certainement au mois de mai prochain: avant tout aux grosses entreprises et aux gros contribuables de la Ville de Genève, c'est-à-dire les banques, les assurances, les traders et tout le secteur financier. Ceux-là vont énormément profiter des baisses d'impôts proposées. C'est pourquoi Ensemble à gauche invite le Conseil municipal à maintenir, au contraire, les moyens de la Ville de Genève pour mener une politique sociale adaptée aux besoins de la population et à refuser les baisses fiscales déjà annoncées par cet amendement symbolique.

**M. Alfonso Gomez (Ve).** Cette baisse des centimes additionnels est une mesure pour le moins incongrue et, disons, plutôt populiste! A mon avis, prétendre que c'est une réparation par rapport aux égarements du Conseil administratif n'est pas une manière d'arranger les choses – ni la gestion de la Ville.

En fait, à qui profite le crime, si je peux m'exprimer ainsi? Cette baisse ridicule ne profitera certainement pas à la population, contrairement à ce qu'a affirmé le représentant du Mouvement citoyens genevois. Certainement pas! Dans ce cas,

il n'y aura pas de redistribution à la population. Il faut savoir qu'un tiers des citoyennes et des citoyens de la Ville ne paient pas d'impôts, malheureusement, à cause de leurs revenus insuffisants. Une baisse des centimes additionnels ne concernerait donc absolument pas ceux qui en ont le plus besoin. Vingt pour cent des contribuables – les plus riches – paient 54% de l'impôt; c'est principalement à eux que cette mesure bénéficierait. Pour mémoire, 5% de nos contribuables, qui sont les plus aisés, contribuent à hauteur de plus de 25% à la recette perçue sur l'imposition des personnes physiques.

La mesure proposée ici est, au mieux, populiste – disons-le comme ça, même si je n'aime pas trop ce terme... C'est plutôt pour la galerie! Elle n'arrangera absolument rien dans les déboires du Conseil administratif ni dans l'amélioration des méthodes de gestion en Ville de Genève. Elle ne favorisera que les plus aisés! Elle lance un message clair sur la baisse des revenus des entités publiques que le Mouvement citoyens genevois est d'accord d'accepter. Nous, les Verts, nous nous opposerons évidemment à ces deux amendements.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR).** Eh bien, le Parti libéral-radical aime cette symbolique – et depuis plusieurs années, puisqu'il la défend régulièrement! Pas plus tard qu'au mois de mai dernier, nous avons encore proposé une baisse des centimes additionnels. Par conséquent, nous soutiendrons bien évidemment ces deux amendements avec grand plaisir.

Il est facile de dire qu'on fait des cadeaux aux riches... Pour nous, il ne s'agit pas de cela ici, mais bien d'un symbole en faveur de la population. Il n'y a pas de raison que les citoyens ne bénéficient pas un peu du petit excédent budgétaire de la Ville. C'est normal! Lorsque les années plus dures – comme vous le dites, à gauche – seront là, vous n'hésitez pas à remonter les centimes additionnels. En attendant, si on y arrive, il est normal que la population ait droit au montant dégagé grâce à leur diminution.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Je voulais intervenir sur cette baisse infinitésimale et symbolique des centimes additionnels – je ne sais pas comment il faut la qualifier – pour dire tout le mal que je pense de l'amendement qui la demande. On n'est pas dans un contexte où on devrait baisser les centimes additionnels, mais dans un contexte où on devrait les laisser au montant que la Ville de Genève connaît depuis des décennies.

Pour revenir aux propos de la cheffe de groupe démocrate-chrétienne, qui disait s'inquiéter de l'état des finances municipales et de la dette, c'est donner un drôle de message à la population que de lui dire au cours de la même séance: «On

est attentifs aux finances publiques et à leur gestion, on ne souhaite pas l'augmentation de la dette mais, en même temps, on va baisser les centimes additionnels.»

Je pense que la raison de cette baisse est incompréhensible. Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs les auteurs de cet amendement, vous voulez en fait punir le Conseil administratif *in corpore* pour un rapport de la Cour des comptes qui, soit dit en passant et je le rappelle, montre des situations très contrastées et un usage des deniers publics très différent d'un magistrat à l'autre. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet, l'exécutif ayant souhaité avoir une défense commune. Mais depuis ce matin, j'entends répéter «le Conseil administratif», «le Conseil administratif», «le Conseil administratif», «M<sup>me</sup> Salerno», «le Conseil administratif», «le Conseil administratif»... «Le Conseil administratif» n'est pas ce qui est marqué dans le rapport de la Cour des comptes, où tous les magistrats ne sont pas logés à la même enseigne. Alors, pourquoi vouloir punir un groupe – le Conseil administratif ou la Ville – pour un rapport qui distingue les cas particuliers?

Vous l'avez déjà suffisamment puni, Mesdames et Messieurs, puisque je vous rappelle que vous avez coupé les indemnités forfaitaires et supprimé l'allocation de fin d'année du Conseil administratif. Vous avez même souhaité – sur les bancs d'Ensemble à gauche et du Parti libéral-radical – couper une partie du salaire des magistrats. Dans les faits, vous avez diminué leur salaire puisque, désormais, grâce à vous, nous sommes la seule collectivité publique où l'exécutif n'a pas d'indemnités forfaitaires.

Par ailleurs, M. Barazzone a remboursé à la Ville de Genève l'entier des frais d'ordre privé le concernant et il a décidé qu'il ne se représenterait plus au Conseil administratif ni au Conseil national. Le maire M. Kanaan a fait un mea culpa où il s'est «à-plat-ventri» devant les autorités dans un acte de contrition pour expliquer tout le bien qu'il pensait de la totalité des recommandations de la Cour des comptes. Mais cela ne vous suffit pas, parce qu'en définitive cela ne vous suffira jamais! Vous tenez le Conseil administratif et vous lui ferez payer à peu près tout et n'importe quoi – même une fois que tout sera remboursé et que ses membres ne se représenteront plus, même face à leurs plus plates excuses. Cela ne suffira pas!

Ici, vous voulez rétrocéder quelque chose à la population – la population que vous dites représenter comme si elle vous insufflait au quotidien les indications que vous devez suivre... Elle vous a donc demandé de baisser les centimes additionnels... Mesdames et Messieurs de la population qui nous regardez, vous avez demandé par la voix de M. Sormanni, votre porte-parole et leader maximo, de baisser de 0,01 les centimes additionnels de la Ville de Genève!

Concrètement, les auteurs de cet amendement rendront 165 000 francs aux Genevois. Je les rends attentifs au fait qu'ils rendront forcément un peu plus aux Genevois fortunés – et là, il y a quand même une certaine incongruité et un

paradoxe: ces conseillers administratifs que vous châtiez à longueur de séance depuis le début du mois de novembre, Mesdames et Messieurs de la droite, vous allez indirectement leur rendre un petit quelque chose! Comme vous le disait intelligemment M. Gomez, il est bien évident que ceux qui ont les salaires les plus élevés paient la part la plus importante de l'impôt communal. Ils se verront donc gratifier de votre mansuétude...

Aujourd'hui, vous voulez donc priver le budget de la Ville de 165 000 francs pour le rendre aux membres du Conseil administratif! Je vous en remercie puisque, concrètement, cela signifie une restitution de 70 centimes. Vous m'en voyez particulièrement ravie! En revanche, vous allez potentiellement empêcher la Ville de développer des prestations publiques qui, elles, bénéficient au plus grand nombre. Je pense qu'il vaudrait mieux que ces 165 000 francs restent au budget municipal pour servir aux prestations publiques destinées à l'ensemble des Genevoises et des Genevois. M. Barazzone, M. Kanaan, M<sup>me</sup> Alder, M. Pagani et moi-même, pour poursuivre notre acte de contrition, nous pouvons nous passer des 70 centimes que gracieusement et généreusement la majorité d'entre vous risquent bien de nous voter dans quelques minutes!

**M. Lionel Ricou** (PDC). Le Parti démocrate-chrétien soutiendra cet amendement pour la baisse des centimes additionnels. Il est certes symbolique, mais nous souhaitons que ce soit une première étape en vue d'étapes ultérieures portant également sur la fiscalité. Nous aimerions par là adresser un message aux classes moyennes de la Ville de Genève – mais c'est aussi un message adressé à l'exécutif, afin qu'il soit plus rigoureux dans la gestion de l'administration. On peut lire dans la presse que la directrice du réseau des bibliothèques municipales, ancienne candidate socialiste au Conseil d'Etat, dépense en fin d'année toute une ligne budgétaire car elle craint que celle-ci ne soit pas renouvelée en tant que telle au budget suivant... Eh bien, nous estimons que c'est de la mauvaise gestion! Tel est le message que nous voulons adresser au Conseil administratif, afin qu'il soit beaucoup plus rigoureux et plus proche des réalités dans la gestion de l'administration. (*Applaudissements.*)

**M. Pierre Scherb** (UDC). L'Union démocratique du centre soutiendra elle aussi cet amendement pour la baisse des centimes additionnels. Il est vrai que cela ne fera peut-être pas beaucoup pour chaque citoyen, puisque M<sup>me</sup> Salerno dit que la différence sera de 70 centimes... Mais nous souhaitons quand même que chacun puisse décider lui-même ce qu'il veut faire de ces 70 centimes ou du montant correspondant, plutôt que de subir les décisions de l'administration mise en place par l'exécutif de gauche, lequel propose des manifestations qui plaisent justement à la gauche et pas nécessairement à la majorité de la population.

**M. Sami Kanaan, maire.** J'aimerais brièvement revenir sur quelques éléments évoqués dans ce débat. Je remercie M. Scherb de classer nos manifestations comme étant de gauche... Je le félicite aussi de son assiduité, puisque j'ai le grand plaisir de le rencontrer à presque tous les vernissages culturels et sportifs que mon département organise! Il représente ainsi la droite dignement... Mardi prochain, par exemple, nous célébrerons les talents sportifs des championnes et des champions genevois ayant brillé au niveau national ou européen. J'expliquerai à ces milieux sportifs que M. Scherb considère cet hommage comme une manifestation de gauche!

Je ferai une deuxième remarque au sujet des déclarations de la cheffe des bibliothèques. Effectivement, ses propos étaient très maladroits, puisqu'ils permettaient de sortir complètement les éléments invoqués de leur contexte. Cela dit, celles et ceux qui critiquent cette dépense sont les mêmes qui passent leur temps à pourchasser les non-dépensés pour les couper au budget suivant... Malheureusement, cela incite les services à dépenser l'argent, évidemment pas de manière très adéquate. (*Huées.*)

**Le président.** S'il vous plaît, laissez parler M. le maire!

*M. Sami Kanaan, maire.* Je n'ai pas hué les conseillers municipaux qui ont pris la parole! En l'occurrence, il s'agit ici de l'achat de jeux vidéo pour quelques milliers de francs. Je vous ferai remarquer, Mesdames et Messieurs, que l'une des stratégies et l'un des défis des bibliothèques municipales – cette institution culturelle ayant heureusement un public très diversifié – consistent évidemment à convaincre les adolescents et les jeunes adultes de s'intéresser à leurs prestations. Or les jeux vidéo font partie des prestations des bibliothèques municipales, de même que la musique, le livre et le numérique. Heureusement que les bibliothèques s'intéressent à un large public!

Enfin, le Conseil municipal n'est peut-être pas au courant, mais cette somme a été dépensée dans le cadre de la dissolution de provisions comptables sous l'ancien modèle comptable harmonisé MCH1, qui n'est plus valable avec le MCH2. A un moment donné, il faut savoir considérer les choses selon leurs justes proportions.

Les 165 000 francs que la droite veut offrir aux contribuables aisés cet après-midi correspondent à peu près à la subvention que certains demandent pour un refuge à l'autre bout du canton afin de protéger les chevaux menacés, ou encore à d'autres subventions autrement plus importantes aujourd'hui. Amputer le budget 2019 de la Ville de Genève de ces 165 000 francs, c'est la priver d'un montant qui pourrait réellement profiter à toute la population. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, le premier des deux amendements ci-dessus, pour une diminution de 165 000 francs correspondant à la diminution de 0,01 des centimes additionnels, est accepté par 42 oui contre 31 non.

Mis aux voix, le deuxième des deux amendements ci-dessus, pour une diminution de 4950 francs correspondant à la baisse des frais de perception consécutive à cette diminution, est accepté par 40 oui contre 32 non (1 abstention).

*Département des finances et du logement.*

*Page 6, Service 1300, Direction des ressources humaines,  
politique publique 02, Services généraux,  
groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

**Le président.** L'amendement suivant, déposé par le Mouvement citoyens genevois, l'Union démocratique du centre, le Parti libéral-radical, le Parti démocrate-chrétien et Ensemble à gauche, demande une augmentation de 2 390 000 francs correspondant à l'augmentation de 0,5% à 1% de l'indexation des salaires 2019 du personnel de la Ville.

**Le président.** Je laisse l'un des auteurs de cet amendement en raconter la genèse.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cet amendement concernant le personnel municipal est lié à celui qui porte sur la subvention pour le personnel de la petite enfance.

Il s'agit ici de l'indexation des salaires pour l'année 2019. Il est vrai que nous avions souhaité en commission la diminuer de 1% à 0,5%, vu le contexte particulier qui faisait que le budget 2019 comportait l'indexation 2018 à hauteur de 1,2% et l'indexation 2019 à hauteur de 1%. Nous renoncerons à cette modification aussi bien pour le personnel municipal que pour celui de la petite enfance, raison pour laquelle nous avons déposé ces deux amendements. En effet, les votes des 4 et 5 décembre ont, de fait, supprimé toute possibilité de modifier le statut du personnel dans les délais requis par le vote du budget. Par conséquent, nous proposons de ramener l'indexation salariale au taux prévu dans le budget modifié du Conseil administratif livré au mois de novembre. Cette mesure vaut aussi bien pour le personnel de la Ville de Genève que pour celui de la petite enfance, mais ce dernier est concerné par l'amendement ultérieur que je viens de mentionner.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 70 oui contre 1 non.

*Département des finances et du logement.*

*Page 6, Service 1300, Direction des ressources humaines,  
politique publique 02, Services généraux,  
groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

**Le président.** L'amendement suivant émane du Mouvement citoyens genevois, de l'Union démocratique du centre, du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-chrétien; il demande une diminution de 3 278 000 francs correspondant à la suppression de la collocation des fonctions-types.

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Il y a peut-être un peu de fatigue de votre côté, Monsieur le président... J'avais déjà demandé la parole sur l'amendement précédent.

**Le président.** Non. Je n'avais aucune demande de parole de votre part sur mon écran.

*M. Tobias Schnebli.* Mon intervention me permettra de préciser la position d'Ensemble à gauche de manière très générale. Cela vaut donc aussi pour l'amendement sur lequel nous sommes appelés à voter maintenant, qui demande de supprimer plus de 3 millions de francs servant à financer la collocation des fonctions-types du personnel de la Ville, alors même que les négociations sont encore partiellement en cours et que certaines ont déjà abouti. Il me semble que la somme correspondante tourne autour des 800 000 francs, mais d'autres fonctions du personnel doivent encore être requalifiées dans le cadre de négociations avec les partenaires sociaux.

La réserve prévue à cet effet dans la version amendée du budget du Conseil administratif aurait déjà dû être incluse dans la première mouture. Il s'agit de présenter des budgets reflétant l'intention du Conseil administratif de respecter ses engagements, lesquels découlent à la fois du statut du personnel et du partenariat social engagé par l'exécutif avec les associations représentatives du personnel. Nous dénonçons le fait que, déjà dans la première mouture du budget 2019, le Conseil administratif n'avait inclus ni l'indexation à 1% des salaires du personnel ni le montant sur lequel nous devons voter ici, qui sert à la requalification des fonctions du personnel.

Inclure dans le budget municipal ces sommes dues au personnel, ainsi que la pleine indexation prévue par son statut, respecter le partenariat social engagé avec

les associations du personnel pour garantir la requalification de ses fonctions, cela doit faire partie des intentions politiques que reflète le budget – surtout avec un Conseil administratif à grande majorité de gauche! Il ne faut pas que ce soit soumis aux aléas du processus budgétaire et à la volonté du Conseil municipal dont la majorité de droite, on le sait, tient beaucoup moins que la gauche – voire pas du tout – au respect des exigences légitimes du personnel.

Telle est la faute originelle qui a donné lieu au coup de théâtre d'il y a quelques semaines, où une majorité due au hasard des circonstances a permis de couper 0,5% dans l'indexation des salaires que nous venons de rétablir à 1%. Cette faute initiale a aussi eu pour conséquence que nous en sommes maintenant à supprimer la provision d'argent destinée à payer la nouvelle collocation des fonctions du personnel. Nous regrettons fortement que le personnel de la Ville soit encore et toujours pris en otage – y compris de la politique budgétaire restrictive appliquée par le Conseil administratif dans la présentation de ses budgets. Nous constatons le mal-fondé de cette politique chaque année à la fin du processus budgétaire.

Comme notre cheffe de groupe l'a évoqué ce matin en début de débat – mais M. Sormanni l'a dit aussi – c'est pour obtenir d'excellents résultats auprès des agences de notation financière que la Ville de Genève se retrouve année après année avec des dizaines de millions de francs de bonis aux comptes. Pour notre part, nous aimerions que le traitement du personnel soit compris dans les prévisions budgétaires – quitte à les présenter avec des déficits – afin qu'elles reflètent la réalité de ce que devrait être une politique soucieuse du partenariat social notamment avec le personnel.

Nous sommes vraiment empruntés à l'idée de devoir déshabiller le personnel pour habiller les sans-abri en leur donnant un toit à l'année. Le financement de la politique sociale votée aujourd'hui également par la droite de ce parlement impliquera des conditions de négociation beaucoup plus difficiles avec le personnel de la Ville de Genève. Telle est la raison pour laquelle nous hésitons vraiment à voter la coupe prévue dans cet amendement. Sans préjuger de la position de mon groupe, je pense que nous nous y opposerons.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pourquoi parler de cette problématique de la collocation des fonctions-types du personnel municipal? D'abord, parce que le Conseil administratif a introduit la somme pour financer ce processus dans ses modifications du budget au mois de novembre, tout en nous précisant qu'on l'inscrivait par prévision puisque, depuis le mois de septembre – donc le début de l'automne – les négociations qui étaient presque à bout touchant sont apparemment bloquées. Elles ne sont pas terminées, mais bloquées! La commission du personnel et les syndicats ne s'assoient plus à la table des négociations avec le Conseil administratif, semble-t-il. Telle est la version

que nous avons reçue de M<sup>me</sup> Salerno en commission des finances. Dès lors, tout est bloqué. Nous en prenons acte.

Evidemment, si ces négociations peuvent se débloquent au cours de l'année 2019, il sera toujours temps d'en discuter. Mais inscrire au budget une somme dont on ne sait même pas si on pourra en dépenser le premier centime n'a aucun sens. Par conséquent, à ce jour, ce n'est pas possible. Ce le sera peut-être au cours de l'année 2019, si les négociations reprennent et si un accord est trouvé entre le Conseil administratif – l'employeur – et le personnel secondé par les syndicats. Ce n'est pas au Conseil municipal d'arbitrer cette affaire. Si un accord intervient, il en prendra acte; si aucun accord n'est trouvé, le cas échéant, il en prendra acte aussi.

On verra si le Conseil administratif nous propose de passer outre ou de renoncer à cette réforme, mais ce n'est pas à nous de prendre les devants. Vu la situation, il n'y a pas de raison de maintenir cette somme au budget aujourd'hui, car cela laisserait présupposer que tout roule et que les fonctions du personnel seront colloquées. Eh bien, non! A ce jour, ce n'est pas le cas. Si c'est une erreur, on attend que le Conseil administratif nous le dise.

Il est vrai qu'on a entendu aussi d'autres sons de cloche de la part des syndicats, qui n'ont pas tout à fait le même discours que le Conseil administratif. Mais nous, on ne peut pas faire le tri; on n'est ni d'un côté, ni de l'autre, ni partie prenante dans cette négociation – bien heureusement, d'ailleurs! C'est donc au gouvernement – c'est-à-dire au Conseil administratif – de prendre ses responsabilités. Nous, on les prend: il n'y a pas d'accord, tout est bloqué; par conséquent, on retire cette somme du projet de budget 2019. La maintenir n'a pas de sens.

Toutefois, il est clair que si le Conseil administratif vient nous dire, d'ici au début de l'été prochain, qu'il a trouvé un accord avec le personnel et que cela implique certaines conséquences financières, on entrera en matière – en tout cas en ce qui concerne le Mouvement citoyens genevois. Mais je répète que maintenir ce montant au budget aujourd'hui n'a pas de sens. Cet argent permettra de financer d'autres mesures proposées, dont une grande partie a déjà été votée; il faudra bien en trouver la couverture financière! D'ailleurs, il y a encore plein d'amendements de l'Alternative dont elle ne propose pas le premier centime de compensation. Elle veut utiliser notre couverture financière pour financer ses propres mesures! C'est bel et bien un problème! Proposez des mesures, Mesdames et Messieurs de la gauche, peut-être qu'on pourra les voter, si vous en trouvez la compensation financière. Mais vous n'avez pas le courage d'en proposer une! Car évidemment, pour donner à l'un, il faut enlever à l'autre... Pour habiller Paul, il faut déshabiller François! Ça ne joue pas...

Une autre problématique est en jeu ici qu'il est important de relever. Je sais qu'un accord était intervenu avec le Conseil administratif pour la revalorisation

des agents de la police municipale (APM). Cet accord aurait dû entrer en vigueur, les sommes correspondantes pour donner une classe supplémentaire aux APM ayant été budgétées et votées dans le budget 2018. Je pose donc la question au Conseil administratif: que se passe-t-il avec cette revalorisation? Est-elle bloquée – c'est ce qu'on nous a dit, mais c'est peut-être faux – en raison de l'arrêt de la négociation sur la collocation des fonctions-types? Cela ne paraîtrait pas très logique, la somme de 800 000 francs pour les APM étant inscrite dans le budget 2018. Nous sommes encore en 2018; par conséquent, les APM auraient dû passer en classe supérieure et recevoir le salaire augmenté qui va avec.

J'aimerais des explications de la part du Conseil administratif à ce sujet. Qu'entend-il faire par rapport à cette problématique? Rattraper le versement de ces montants? Il peut le faire jusqu'au 31 décembre à minuit. Je pense que cette réévaluation de la fonction des APM est encore possible, puisque la ligne correspondante figure au budget 2018 que nous avons voté.

Par ailleurs, qu'entend faire le Conseil administratif par rapport aux APM en 2019? Je crois qu'il faudrait en tout cas résoudre le problème. Il n'y a pas de raison que les APM, qui avaient trouvé un accord avec l'exécutif, soient pénalisés à cause du fait que d'autres membres du personnel et les syndicats bloquent les discussions sur la collocation des fonctions-types. C'est absolument inadmissible! Voilà ce que j'avais à dire sur cette problématique.

Mesdames et Messieurs, je crois qu'il faut voter cet amendement qui retire du budget une somme inutile – en tout cas à ce stade. Je le répète, le Mouvement citoyens genevois est prêt à entrer en matière si un accord avec le personnel est trouvé au cours de l'année 2019.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Je répondrai en plusieurs temps aux propos de MM. Sormanni et Schnebli. Je commence par la question de M. Sormanni: «Que se passe-t-il avec les APM? Pourquoi est-ce que ça bloque? On entend les syndicats et on entend le Conseil administratif...»

Pour ma part, je m'en tiendrai aux faits. Il existe une commission d'évaluation des fonctions qui est paritaire, puisque l'employeur et les employés y sont représentés. «L'employeur», ça n'a jamais été le Conseil administratif, mais ses représentants: des directeurs et des chefs de service. Cette commission s'est-elle réunie au cours des six derniers mois? La réponse est non. Serait-ce parce que les représentants des employeurs – les directeurs et les directrices – ne sont pas venus aux convocations? La réponse est non. Cette commission ne s'est pas réunie, parce que les représentants des employés ont notifié leur opposition dans les discussions relatives à la collocation et ont suspendu leur participation à la commission d'évaluation. Alors, qu'on ne vienne pas me dire que c'est le Conseil

administratif qui l'empêche de se réunir! Nous n'y avons jamais siégé et les représentants de l'employeur sont toujours allés aux séances. Ce n'est donc pas le Conseil administratif qui bloque les discussions.

Pourquoi n'a-t-on pas revalorisé les APM? Je parle notamment sous le contrôle de mon collègue Guillaume Barazzone. Parce que le dossier de la police municipale est toujours en commission d'évaluation. Une première discussion avait eu lieu puis, je le rappelle, la loi sur la police avait été modifiée pour donner des compétences supplémentaires et un nouveau cahier des charges aux polices municipales. Là encore, une évaluation du cahier des charges de la police municipale a été faite, mais la commission paritaire d'évaluation des fonctions ne s'est plus réunie depuis. Alors, ne venez pas me dire que le Conseil administratif peut déjà commencer à débloquer des moyens financiers pour la police municipale. Aujourd'hui, le dossier des APM est toujours en commission d'évaluation, laquelle ne s'est plus réunie depuis six mois.

Est-ce que cela veut dire que cette commission ne se réunira plus jamais? Je ne le pense pas. Je pense que, à la faveur d'une reprise des discussions au début de l'année 2019, on arrivera à faire en sorte de dialoguer et de se réunir à nouveau. Si, par hasard, on devait se retrouver devant un blocage, je viendrais devant le Conseil municipal pour qu'il arbitre le différend. Concrètement, qu'est-ce que cela signifierait? Changer le statut et laisser les pleins pouvoirs au Conseil administratif dans ce processus – mais on n'en est pas là!

J'ai donc répondu à la question de M. Sormanni. De manière générale, j'ai donné mon sentiment, puisque c'est moi qui négocie avec les partenaires sociaux pour le compte du Conseil administratif. Je pense que nous parviendrons à avoir des discussions – certainement pas sereines au début mais, en tout cas, des discussions qui seront fructueuses avec les organisations représentatives du personnel, à savoir le syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT) et le Syndicat des services publics (SSP/VPOD), mais également des représentants des commissions du personnel. Ce travail se fera durant le premier trimestre 2019.

Si vous validez cet amendement, Mesdames et Messieurs, je reviendrai avec une proposition de crédit budgétaire extraordinaire et j'espère bien que j'aurai plus que la gauche et le Mouvement citoyens genevois – c'est-à-dire le plénum tout entier – pour me la voter!

Je réponds maintenant à l'intervention de M. Schnebli, qui disait: «Si on est mis dans une situation délicate, c'est parce qu'à la fois la collocation des fonctions-types et l'indexation salariale figurent au budget et que cela nous oblige à en discuter au cours du débat budgétaire.» Eh bien, oui! L'indexation salariale est un mécanisme et les mécanismes font partie du budget municipal. Chaque année, que vous le souhaitiez ou non, Mesdames et Messieurs, vous avez la possibilité

d'en discuter – ce n'est pas parce que vous n'avez jamais utilisé cette opportunité durant des années que vous n'avez jamais pu débattre de l'indexation salariale, des traitements du personnel et aussi de tous les avantages et acquis sociaux de la fonction publique municipale figurant au budget. Ce n'est pas une invention du Conseil administratif, mais le strict respect du statut du personnel et de la loi sur l'administration des communes (LAC).

Quant à la collocation des fonctions-types, pourquoi est-elle dans le projet de budget? Parce que soit elle passe par le budget, soit elle est votée via une demande de crédit budgétaire extraordinaire en cours d'année – mais j'insiste sur le fait qu'il s'agit alors d'une proposition extraordinaire. Il est donc normal que la collocation des fonctions-types figure au budget et que le Conseil municipal ait la possibilité d'en discuter dans le cadre du débat budgétaire. Si vous validez cette somme, Mesdames et Messieurs, elle est ensuite incluse dans le budget de la Ville.

J'aborde maintenant un dernier point qui me semble essentiel. J'ai entendu beaucoup de déclarations qui m'ont surpris, pour ne pas dire chifonnées et même exaspérées, sur le thème: «La Ville gère extrêmement bien ses états financiers, parce qu'elle veut des bonnes notes auprès des agences de notation. Mais, en définitive, à quoi ça sert de bien gérer les finances pour avoir des bonnes notes?»

La problématique des agences de notation financière est sensible pour la Ville et pour le Canton également. C'est parce que nous empruntons de l'argent sur des marchés financiers et que ces agences de notation influent sur la qualité des prêteurs. Il est vrai que plus vous gérez bien vos finances, plus vous êtes solvable; plus vous êtes prévisible dans votre gestion financière, plus vous avez un accès facilité au marché. Concrètement, cela se traduit par de l'argent que vous pouvez emprunter moins cher que d'autres. Entre une collectivité publique bien gérée qui a de bons états financiers et une autre qui a des états financiers calamiteux, la banque fera la différence et n'imposera pas le même prix à l'argent qu'elle prête à l'une ou à l'autre.

Je veux bien entendre dire que certains ont la volonté de ne plus passer par un service de notation et qu'on peut s'en passer, car on n'est pas obligés d'avoir une notation en tant que collectivité publique. Mais pourquoi les grandes collectivités publiques ont-elles adopté ce mécanisme-là, et pourquoi est-ce important? Parce que, pendant très longtemps – j'admets que c'est un peu moins vrai pour ces deux dernières années – avoir une bonne notation permettait d'emprunter de l'argent moins cher. C'est ce qui s'est toujours fait en Ville de Genève. Ce n'est donc pas un processus négatif, contrairement à ce qu'ont dit M<sup>me</sup> Ecuyer en début de débat ce matin et M. Schnebli tout à l'heure; c'est plutôt quelque chose de positif!

Dernier point, puis je me tais. Il s'agit des prévisions fiscales. On nous dit: «Il y a toujours trop de bonis aux comptes de la Ville de Genève, avec l'excédent

du compte de financement on aurait pu faire autre chose.» D'abord, je souligne le fait que nous sommes cette collectivité-là et pas une autre. Vous savez, Mesdames et Messieurs, la plupart de mes collègues à la tête d'autres collectivités publiques – je pense notamment à mes homologues des communes lausannoises, qui sont parmi les plus endettées de Suisse – aimeraient bien avoir des comptes dans le noir et non pas systématiquement dans le rouge! Je pense qu'ici, en Ville de Genève, on est tellement gâtés et heureux qu'avoir des budgets à l'équilibre et des comptes dans le noir et pas dans le rouge finit par devenir agaçant, voire énervant! J'ai un peu le sentiment que c'est le monde à l'envers et qu'on marche sur la tête, pour reprendre une expression bien populaire!

Moi, je suis très contente, pendant les onze années – bientôt douze – où j'ai été magistrate en charge des finances, d'avoir pu présenter des budgets équilibrés – ce que la LAC m'impose – et des comptes dans le noir et pas dans le rouge. S'ils avaient été dans le rouge, je peux vous assurer qu'on aurait certainement dû faire face à des coupes de prestations à la population qui n'auraient pas du tout correspondu à mon projet ou mon programme politique pour ma ville. Je ferme cette parenthèse.

On nous dit aussi: «Les recettes selon les prévisions du Canton sont toujours sous-estimées et la Ville fait toujours mieux que ce que le Canton avait dit.» Eh bien, c'est faux! Prenons les comptes 2017. Les 80 conseillères et conseillers municipaux présents aujourd'hui lisent bien évidemment tous les documents et ont une mémoire des chiffres infaillible et impeccable... Ils se souviennent donc du détail des comptes 2017 – et vous le premier, Monsieur le président, puisque vous les représentez et que vous êtes le premier citoyen de notre commune. Eh bien, l'Etat n'avait pas surévalué nos recettes pour 2017. Si nous nous sommes retrouvés avec des comptes dans le noir, c'est parce que des économies avaient été faites par la Ville. En réalité, il manquait 6,9 millions de francs de recettes municipales.

Depuis des années, Ensemble à gauche demande que je fasse mes propres prévisions fiscales. Pourquoi est-ce que je ne les fais pas? Parce que je n'ai aucun outil pertinent pour cela, je le rappelle! En gros, là est le problème: je n'ai aucun moyen pertinent et crédible pour bidouiller toute seule dans mon bureau des prévisions fiscales et les faire valider par mes collègues. Je ne suis pas à la tête du Département des finances cantonal et je n'ai pas l'administration fiscale cantonale à mes côtés! On m'accuse parfois d'avoir une vision trop restrictive des recettes fiscales prévues. Mais il manquait 6,9 millions de francs aux comptes 2017!

Je suis bien contente de m'être basée sur les chiffres de l'Etat car, si j'avais bidouillé les prévisions fiscales pour l'année 2017 toute seule avec deux-trois de mes collaborateurs et que vous aviez ensuite constaté aux comptes qu'il manquait

6,9 millions de francs, Mesdames et Messieurs, vous auriez réagi! Peut-être pas vous, Monsieur le président, puisque vous êtes empreint de bienveillance et de mansuétude, mais certainement les 79 autres auraient appelé la presse et seraient passés sur les plateaux de télévision, on aurait eu des manchettes dans la presse locale pendant plus d'une semaine pour expliquer à quel point je suis une mauvaise magistrate des finances, je bidouille les recettes fiscales et, de plus, je fais faux... Je rappelle le cas d'un magistrat en charge des finances d'une certaine ville qui a dû démissionner, parce qu'il faisait ses propres prévisions fiscales et qu'elles s'avéraient fortement inexactes. Je n'ai pas envie de prendre ce chemin-là – en tout cas pas pour l'année et demie qui me reste à la tête de la Ville de Genève.

Je le répète: il est faux de dire que les recettes fiscales sont toujours sous-estimées. On a vu l'année passée aux comptes 2017 qu'elles avaient été surestimées à hauteur de 6,9 millions de francs. (*Applaudissements.*)

**M. Pierre Gauthier (HP).** On a entendu ici la voix de l'employeur. Comme les employés ne sont pas élus au Conseil municipal, il faut bien que quelqu'un porte leur voix car, quand on n'entend qu'une des deux parties, on a évidemment une idée relativement biaisée de la réalité. Je suis un excellent lecteur... Enfin, pas si excellent que ça, mais je suis un bon lecteur! J'ai reçu, de même qu'un certain nombre de mes collègues, un communiqué de la part du personnel de la Ville. J'estime qu'il est naturel et normal que les personnes qui nous écoutent à la télévision puissent entendre l'autre partie impliquée et connaître son opinion par rapport à ce qui vient d'être affirmé par M<sup>me</sup> Salerno.

Ce que nous disent les organisations représentatives du personnel, c'est qu'elles n'ont jamais quitté la table des négociations sur la collocation des fonctions-types, car la détermination du Conseil administratif dans ce dossier est attendue depuis le mois de juillet 2018. En refusant d'augmenter la classification des APM pourtant décidée depuis plusieurs années, comme cela a été le cas en 2018, le Conseil administratif, comme tout employeur – cela fait partie des négociations – cherche évidemment à diviser le personnel. Il faut quand même rappeler que, dans cette négociation sur les classifications de fonctions, c'est en mai 2018 – et pas avant – que le personnel a découvert que 517 postes seraient classifiés à la baisse. On peut bien imaginer que, quand on nous propose tout à coup de baisser notre classification, on ne soit pas tout à fait d'accord!

Pour en rajouter, lorsque la présentation y relative a été faite au mois de mai dernier, l'ensemble des postes concernés n'étaient toujours pas connus; il manquait encore les classifications pour 217 postes. Par ailleurs, lors de cette présentation, les droits acquis prévus pour le personnel déjà en fonction n'étaient plus garantis – selon les informations données à cette occasion précise – et les droits de recours n'étaient pas non plus préservés.

Contrairement à ce qui a été dit, les organisations représentatives du personnel n'ont jamais demandé la révision individuelle des 4000 postes de travail de la fonction publique municipale. Elles demandent simplement la transparence par rapport au processus en cours. Cela fait maintenant plus de six mois que ces organisations attendent la détermination du Conseil administratif et qu'elles proposent évidemment, si celle-ci est clarifiée, un retour à la table des négociations.

A présent, ce n'est pas au Conseil municipal de jouer les diplomates et de présenter ses bons offices pour régler ce qui est en fait un conflit du travail. Il ne s'agit absolument pas d'une question budgétaire! C'est donc aux partenaires sociaux de régler leurs conflits du travail – et pas au Conseil municipal!

Voilà pourquoi, afin d'éviter que ce conflit ne s'envenime et d'engager les partenaires sociaux à revenir à la table des négociations pour trouver enfin une porte de sortie, il faut refuser cet amendement. En effet, il risque de bloquer la possibilité de trouver une issue et de limiter encore plus la marge de négociation entre la Ville et ses employés. Il me semblait important – tel était le but de mon intervention – de porter la voix des employés dans ce Conseil municipal et de ne pas entendre uniquement celle de l'employeur.

**M. Simon Brandt** (PLR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, soyons clairs au sujet de cet amendement: c'est lui qui permettra d'équilibrer le budget 2019 et, notamment, de financer l'accueil à l'année des sans-abri dont beaucoup parlent depuis des années, sans que personne ne l'ait jamais proposé jusqu'ici. Certains disent aujourd'hui qu'ils y sont favorables, mais ils sont incapables de proposer le moindre financement! Or c'est ce que nous tenterons de faire avec cet amendement.

Une question se pose, cependant. Effectivement, on a deux sons de cloche: d'un côté, le Conseil administratif nous dit: «On est bloqués dans la négociation»; de l'autre, le personnel affirme que ce n'est pas le cas. M<sup>me</sup> Salerno a déclaré il y a quelques minutes: «Je reviendrai en cours d'année 2019 avec une demande de crédit extraordinaire pour la collocation des fonctions-types.»

D'accord, mais attention: cela voudrait dire qu'on se retrouverait alors potentiellement dans la même situation qu'avec le budget du Grand Théâtre. Lors du dernier débat budgétaire, je le rappelle, M. Kanaan nous jurait la main sur le cœur qu'il n'avait pas besoin de 3 millions de francs pour le Grand Théâtre. Trois mois après, il nous disait: «S'il vous plaît, il me faut 3 millions de francs, sinon le Grand Théâtre sera en insuffisance de financement.» Il n'est pas question de voter ici la suppression de la somme destinée à la collocation des fonctions-types, si c'est pour la voir revenir dans quelques mois, ce qui entraînerait *de facto* un budget déséquilibré avec deux mois de décalage.

Ma question à M<sup>me</sup> Salerno est la suivante: si vous revenez en cours d'année 2019 avec une demande de crédit budgétaire extraordinaire pour la collocation des fonctions-types – qui est légitime – le ferez-vous à charge constante, c'est-à-dire en prenant cet argent sur des économies, des non-dépensés ou des recettes supplémentaires? Vous comprenez que, dans ce cas, ce n'est pas du tout la même chose! Si vous prenez ce montant sur des économies équivalentes à l'interne – ce qui est largement possible, vu les bonis que la Ville obtient chaque année – ce sera un jeu à somme nulle par rapport au vote d'aujourd'hui. A l'inverse, si c'est une nouvelle dépense nette, le budget qu'on vote aujourd'hui est *de facto* déséquilibré, puisqu'il serait équilibré maintenant mais non plus dans deux ou trois mois, en raison de l'alourdissement ultérieur des dépenses. Je répète ma question: la demande de crédit budgétaire extraordinaire prévue en cours d'année 2019 se fera-t-elle à somme constante ou non?

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Visiblement, aucun membre du Conseil administratif ne désire vous répondre. Nous passons donc au vote de l'amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 44 oui contre 26 non (1 abstention).

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 24, Service 5002, Service de la petite enfance,*

*politique publique 54, Famille et jeunesse,*

*groupe de comptes 36, Charges de transfert (Crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées, page 10 des subventions).*

**Le président.** Nous abordons un amendement qui porte sensiblement sur le même thème que celui de tout à l'heure concernant l'indexation des salaires du personnel de la Ville, mais qui est inscrit au département de la cohésion sociale et de la solidarité présidé par Esther Alder. M<sup>me</sup> Salerno me demande de le traiter maintenant, même si nous en sommes aux amendements du département des finances et du logement, puisque le sujet est le même.

Cet amendement a été déposé par le Mouvement citoyens genevois, l'Union démocratique du centre, le Parti libéral-radical, le Parti démocrate-chrétien et Ensemble à gauche; il demande une augmentation de 578 808 francs correspondant à la hausse de 0,5% à 1% de l'indexation des salaires du personnel dans le cadre spécifique de la subvention destinée aux crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées.

**Le président.** Monsieur Sormanni, vous avez la parole. Comme auteur de l'amendement, vous disposez de trois minutes.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Ce sera plus court! Comme pour l'amendement sur l'indexation des salaires du personnel de la Ville, il s'agit de revenir à l'indexation prévue initialement dans le budget pour le personnel de la petite enfance, compte tenu du fait que le projet d'arrêté PRD-196 modifiant le statut du personnel ne peut pas entrer en vigueur dans le cadre de ce débat budgétaire. Par conséquent, nous y renonçons et revenons au taux d'indexation prévu par le Conseil administratif dans le projet de budget amendé du mois de novembre.

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Là aussi, il est regrettable que nous en soyons aujourd'hui, au terme d'une pirouette qui aura duré deux séances plénières, à rattraper un manquement du Conseil administratif. En effet, il aurait dû dès le début intégrer l'indexation des salaires – y compris celle du personnel de la petite enfance dont il est question ici – à son projet de budget initial.

Il me semble qu'une politique budgétaire rigoureuse – surtout après ce que nous a expliqué M<sup>me</sup> Salerno sur les moyens dont dispose la Ville de Genève – devrait comprendre le respect du statut du personnel et du partenariat social, au lieu de délaisser une part importante des salaires. C'est d'autant plus vrai pour le personnel de la petite enfance, qui ne touche pas de gros salaires. Il faut donc les adapter à l'augmentation du coût de la vie, pour ne pas les diminuer *de facto*. Le Conseil administratif semble souvent beaucoup plus soucieux de rigueur budgétaire que de qualité du partenariat social! Par conséquent, nous voterons bien évidemment cet amendement de rattrapage.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 61 oui contre 11 non (1 abstention).

**Le président.** L'amendement déposé par M<sup>me</sup> Annick Ecuyer demandant une augmentation de 25 000 francs de la subvention en faveur de la Fédération genevoise des associations LGBT a été retiré. Nous passons donc à l'amendement suivant.

*Département des finances et du logement.*

*Page 7, Service 1400, Agenda 21 – Ville durable,*

*politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile,*

*groupe de comptes 36, Charges de transfert (Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation, page 2 des subventions).*

**Le président.** L'amendement suivant, déposé par Ensemble à gauche, demande une diminution de 50 000 francs correspondant à la suppression de la subvention destinée à la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD).

**M. Tobias Schnebli** (EàG). De manière très succincte, je donnerai trois raisons de supprimer cette subvention. Premièrement, nous n'avons pas reçu en commission des finances d'explications suffisamment claires quant à l'emploi de cet argent par la CICAD. Deuxièmement, la CICAD n'est pas une association qui a besoin de ces 50 000 francs pour son fonctionnement; nous en sommes persuadés, vu l'ampleur de ses recettes et de ses ressources.

Troisièmement, il est pour le moins paradoxal que le Conseil municipal, après avoir accueilli il y a quelques jours à peine la présidente du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, M<sup>me</sup> Michelle Bachelet, et voté unanimement à cette occasion son attachement à la Déclaration universelle des droits de l'homme, accorde au budget 2019 une subvention à une association qui lance actuellement – je l'ai vérifié ce matin – de graves accusations d'antisémitisme remettant en cause notamment le Haut-Commissariat aux droits de l'homme à Genève.

Dans les explications, questions et réponses de la CICAD sur le conflit au Proche-Orient, on voit qu'un caractère antisémite est attribué à la recherche systématique d'une «paille dans les yeux» d'Israël qui serait le fait des conférences internationales – pas seulement le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, mais même la Croix-Rouge. C'est ce qu'on peut lire aujourd'hui encore dans les explications données par la CICAD sur les attaques contre Israël. Pour cet organisme, les critiques contre la politique israélienne relèvent quasiment systématiquement de l'antisémitisme. C'est aussi absurde que de nous accuser d'islamophobie si l'on ose critiquer la politique désastreuse de l'Arabie saoudite en matière de droits humains. On vu ce que c'était que la conception des droits humains et des libertés dans ce pays, qui a assassiné son journaliste au consulat d'Istanbul!

Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, je vous invite à refuser cet amalgame entre critique d'Israël et antisémitisme, et à voter la suppression de la subvention destinée à la CICAD.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini** (Ve). «Dans une certaine ville, au cours de la même semaine, on fête la Bat Mitsvah, on fête Iftar avec certaines personnes, on va à une prestation de serment dans une cathédrale, ou même on fête l'Escalade, suivant la période. Cette ville est celle de Genève. Entretenir ce vivre ensemble, qui est extrêmement important, ne peut pas s'accommoder de raccourcis. De quels raccourcis parle-t-on? De celui d'allumer le feu entre certaines populations en obligeant des personnes à prendre position.

» Vous vous souvenez peut-être qu'un jeune homme qui faisait partie du mouvement incel a récemment pris une voiture et foncé sur des femmes parce qu'il était un masculiniste. A-t-on demandé à tous les hommes de s'excuser ou de prendre position? Au même moment, de manière totalement abusive, on demande aux musulmans du monde entier de prendre position lorsque quelques brebis galeuses se prévalent d'une religion pour des actes abjects. De la même façon, on demande aujourd'hui à des personnes de confession juive de prendre position dans un conflit qui, parfois, est très éloigné de leurs préoccupations.

» Nous condamnons cette construction mentale qui fait qu'une idéologie prend le pas sur l'intégrité corporelle, sur la vie de quelqu'un. Et lorsqu'on combat cette construction mentale qui s'appelle l'extrémisme – qu'on le qualifie de suprémaciste, d'islamophobe, d'antisémite –, il faut que tous les chemins mènent à ce combat pour que celui-ci soit efficace. Quiconque veut lutter contre la discrimination doit prendre toutes les voies qui lui sont données. La CICAD en prend une; elle a choisi d'informer les gens sur l'histoire, en passant parfois cinq ans à étudier, à épilucher des faits historiques qui ne permettent pas aux négationnistes de progresser. Chaque seconde de lutte contre la discrimination est une seconde de paix gagnée. Chaque investissement fait contre la discrimination, quelle qu'elle soit, est un pas vers l'humanisme. En ce sens, M. Schnebli ne peut pas dire – vous lui transmettez, Monsieur le président – que les Verts soutiennent une association qui nie les droits de l'homme, qui nie l'humanisme, qui nie ce combat, dont nous faisons les frais de manière régulière, attisé par des gens qui veulent profiter d'une situation pour surfer sur la misère des autres.

» Le 16 mai 2018, Mesdames et Messieurs, récemment donc, devant un magasin qui s'appelle Sounds Disques, situé au 8, avenue du Mail, il était inscrit par terre, tout près de l'Université, berceau du savoir et de l'éducation: «Pédé juif.» En 2018. Qui devrait s'indigner d'une telle écriture? Les personnes homosexuelles de confession juive. Qui devrait s'indigner d'une telle écriture? Des personnes hétérosexuelles de confession juive. Qui devrait s'indigner d'une telle écriture et lutter contre elle? Toute personne ayant un sens du respect de l'autre. C'est pourquoi les Verts n'accepteront pas cet amendement: la lutte contre la discrimination est un combat de tous les jours et le soutien de chacun est nécessaire. Nous soutiendrons la CICAD tant symboliquement que financièrement.»

Ce texte est celui de mon intervention lors du précédent débat budgétaire. Depuis lors, que s'est-il passé? Une librairie et des centres pour étudiants ont été attaqués; les extrémistes ont encore pris de l'essor. Alors non, ce n'est pas le moment de couper au budget des subventions pour lutter contre la discrimination, des subventions pour rappeler que la Shoah n'est pas seulement l'affaire des juifs, mais de toute l'humanité – cette humanité qui peut tomber dans la barbarie au point de causer 60 millions de morts, et cela sans avoir les moyens technologiques d'aujourd'hui. Oui, il faut continuer à lutter contre l'antisémitisme, comme il faut continuer à lutter contre toute forme d'extrémisme.

Pour ces raisons, les Verts ne soutiendront pas la suppression de la subvention de la CICAD et refuseront cet amendement. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Je remarque que M. Schnebli a redemandé la parole, mais il s'est déjà exprimé en tant qu'auteur de l'amendement et je ne peux donc pas la lui redonner. J'en suis désolé.

*Des voix.* Il a été mis en cause!

**Le président.** Non, il n'a pas été mis en cause.

*Des voix.* Vote nominal!

**Le président.** Le vote à l'appel nominal ayant été demandé sur cet amendement, il en sera fait ainsi.

*Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 52 non contre 13 oui (2 abstentions).*

*Ont voté non (52):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M. Omar Azzabi (Ve), M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (PDC), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (PDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M<sup>me</sup> Anne Carron (PDC), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Bernard Chevalier (MCG), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M<sup>me</sup> Jannick

Frigenti Empana (S), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (PLR), M<sup>me</sup> Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey (MCG), M. François Mireval (S), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M<sup>me</sup> Sara Petraglio (S), M. Nicolas Ramseier (PLR), M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Pascal Spuhler (HP), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Luis Vazquez (S), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve), M. Jean Zahno (UDC).

*Ont voté oui (13):*

M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Annick Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Amar Madani (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M. Gazi Sahin (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M. Thomas Zogg (MCG).

*Se sont abstenus (2):*

M. Emmanuel Deonna (S), M. Daniel Sormanni (MCG).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (12):*

M. Taimoor Aliassi (S), M. Manuel Alonso Unica (HP), M<sup>me</sup> Renate Cornu (PLR), M. Sami Gashi (PDC), M. Pierre Gauthier (HP), M. Stéphane Guex (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Laurent Leisi (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini (Ve), M. Lionel Ricou (PDC).

*Présidence:*

M. Eric Bertinat (UDC), président, n'a pas voté.

*Département des finances et du logement.*

*Page 7, Service 1400, Agenda 21 – Ville durable,*

*politique publique 59, Domaine social,*

*groupe de comptes 36, Charges de transfert (Solidarité internationale, page 2 des subventions).*

**Le président.** L'amendement suivant émane également d'Ensemble à gauche; il demande une augmentation de 100 000 francs pour une subvention à la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS), afin de contribuer à atteindre l'objectif de 0,7% du budget consacré à la solidarité internationale.

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Ensemble à gauche a redéposé cet amendement soutenu en commission des finances par les autres groupes de l'Alternative. Il s'agit ici de donner le message suivant: le Conseil municipal est cohérent avec sa décision votée au mois de mars 2017, lorsqu'une majorité composée des forces et de l'Alternative et du Parti démocrate-chrétien a soutenu la motion M-705 amendée, soit l'objectif de consacrer 0,7% du budget municipal à la solidarité internationale d'ici à l'an 2020.

On l'a déjà évoqué précédemment: cela fait deux ans que le taux du soutien de la Ville à la solidarité internationale n'augmente pas. L'avant-dernière fois, c'est grâce à un référendum victorieux que nous avons pu éviter une coupe dans ce domaine au budget, ce qui montre que la majorité de la population genevoise soutient elle aussi notre politique de solidarité internationale. C'est la moindre des choses!

Là encore, nous regrettons que le Conseil administratif, dans sa grande préoccupation de composer des budgets serrés et calibrés exactement selon les capacités financières de la Ville – sans un gramme de plus – ne montre pas une once de préoccupation pour des projets qui pourraient justifier un éventuel dépassement ou un déficit de 100 000 à 200 000 francs...

D'où provient la richesse, à Genève? Des pays du Sud. C'est grâce à eux que de nombreuses sociétés financières et de trading font des bénéfices sur lesquels elles paient des impôts chez nous. Par conséquent, admettre qu'atteindre l'objectif des 0,7% est aujourd'hui un devoir de la Genève internationale, ville sociale et solidaire, serait vraiment la moindre des choses. Ce n'est pas un objectif partisan de la gauche et des tiers-mondistes, mais un objectif partagé par l'Organisation des Nations unies et par une grande majorité de la communauté internationale: il faut réduire le déséquilibre ravageur entre les pays où se concentrent d'immenses richesses, comme à Genève, et les pays d'où les

gens doivent fuir en raison de conflits, de la famine ou de conditions de vie déplorables qui sont aussi une conséquence des changements climatiques et environnementaux.

Il est dommage que le Conseil administratif n'ait pas donné un petit signal dans ce sens, déjà dans la première mouture de son projet de budget mais surtout dans la deuxième, lorsque les résultats du domaine bancaire, de la finance et du trading ont permis des prévisions fiscales avec plus de 9 millions de francs de recettes. L'exécutif aurait peut-être pu donner 100 000 francs à la DGVS en augmentant d'autant la ligne budgétaire destinée à la solidarité internationale et 100 000 francs à la FGC – ce sera l'objet de l'amendement suivant. Cette petite augmentation symbolique aurait montré que le Conseil administratif tient effectivement à l'un de ses objectifs importants pour cette législature: atteindre le fameux taux de 0,7% du budget municipal alloué à la solidarité internationale.

Voilà pourquoi nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à voter cet amendement et bien sûr aussi le suivant. On n'atteindra pas le 0,7% avec ces 200 000 francs, mais on montrera qu'on veut quand même y parvenir.

J'en appelle ici à la responsabilité du Parti démocrate-chrétien, qui est souvent de notre côté sur ces thématiques – tout en prônant des mesures plus modérées, comme celle d'atteindre le 0,7% en 2020 seulement. Nous avons accepté ce compromis qui consiste à ne pas y arriver tout de suite, mais à la fin de la législature. Cependant, nous voulons au moins tenir le cap. J'invite donc le Parti démocrate-chrétien à montrer qu'il est conscient du caractère symbolique de cette mesure. Si Genève, ville internationale, ville de la solidarité, peut montrer qu'elle tient à l'un des objectifs universels de la communauté internationale pour résoudre les problèmes dans le monde, ce sera déjà un petit acquis. Cela permettra de continuer l'engagement dans ce sens – par exemple en accordant le pavillon suisse à l'Aquarius, ou par le biais d'autres projets que les démocrates-chrétiens ont soutenus. (*Vives réactions dans la salle.*)

**M. Emmanuel Deonna** (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, l'importance de la solidarité internationale et des droits humains pour Genève nous a été rappelée lors de la célébration dans cette enceinte du 70<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Au cours de la séance... (*Brouhaha, sifflements.*)

**Le président.** S'il vous plaît! Monsieur Gauthier, pouvez-vous me laisser présider? Je vous connais, vous êtes sympa... Monsieur Deonna, à vous la parole.

*M. Emmanuel Deonna.* Au cours de la séance plénière du 4 décembre dernier, nous avons voté à l'unanimité un texte qui réaffirme symboliquement notre engagement pour les valeurs défendues dans cette déclaration. Le 5 décembre, nous avons eu la chance d'accueillir M<sup>me</sup> Michelle Bachelet, haut-commissaire aux droits de l'homme, rescapée de la dictature d'Augusto Pinochet et première femme à avoir été élue au suffrage universel à la présidence d'un Etat d'Amérique latine. Cet événement a été l'occasion de souligner notre engagement vis-à-vis de la Genève internationale et des droits humains.

La solidarité internationale et les droits humains dépendent de plusieurs autres champs politiques comme la santé, l'environnement, la mobilité ou encore l'éducation. Dans tous ces domaines, Genève joue un rôle incontournable de plateforme de négociations multilatérales. En plus des agences onusiennes et des centaines d'organisations non gouvernementales (ONG) s'activent sur le territoire de notre commune pour le respect et la mise en œuvre des droits inaliénables que sont les droits humains.

Le Conseil municipal doit donner une impulsion claire en matière de solidarité internationale et de coopération au développement. Comme l'a rappelé mon préopinant, nous ne sommes toujours pas au 0,7% du budget engagé dans ce sens. La part du budget de la Ville de Genève consacrée à l'aide au développement avait augmenté de 0,41% à 0,6% entre 2010 et 2013. Aujourd'hui, on en serait à 0,58%. La Ville s'est aussi engagée à concrétiser les dix engagements d'Aalborg, qu'elle a signés en 2010. Cependant, l'ensemble des projets innovants financés par la municipalité via l'Agenda 21, la DGVS et la Fédération genevoise de coopération (FGC) peuvent et doivent encore être soutenus et renforcés.

Nous voulons également préserver le statut de Genève, soumise à la concurrence d'autres villes dont le statut international se renforce comme Nairobi, Vienne, Cologne ou Copenhague, qui accueillent déjà de nombreuses organisations émanant ou gravitant autour des Nations unies. Dans cet environnement très compétitif, il est vraiment important que la majorité de notre plénum s'engage en faveur de la solidarité internationale et de l'aide au développement, via une augmentation de l'aide financière dans ces deux domaines qui permette d'atteindre le taux de 0,7% de participation budgétaire. Voilà pourquoi nous appelons notamment le Parti démocrate-chrétien à nous suivre en acceptant cet amendement qui vise à renforcer l'action du Service Agenda 21 et de la DGVS, afin que le Conseil municipal soit à la hauteur de la réputation de la Genève internationale en matière de droits humains. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Anne Carron** (PDC). Il est vrai que soutenir l'aide au développement pour un monde plus égalitaire fait partie du programme du Parti démocrate-chrétien et que nous avons accepté la motion M-705, déposée au cours de la

législature précédente, qui visait d'abord à atteindre 0,7% de participation budgétaire à la solidarité internationale dans un délai aujourd'hui largement échu. Cette motion a été traitée en 2017; nous avons alors déposé un amendement enjoignant le Conseil administratif à rendre effectif ce taux de 0,7% d'ici à l'an 2020.

Il se trouve – cela tombe bien! – que le 0,7% figure parmi les objectifs de législature du Conseil administratif; selon le projet de budget 2019 voté en commission des finances, nous en sommes à 0,63%. Le Parti démocrate-chrétien a voté ce budget en commission – il ne s'est pas abstenu – sans remettre en cause la dotation à la solidarité internationale. Il est donc cohérent avec ses valeurs quant à cette problématique. La question a été posée au Conseil administratif: pourquoi n'a-t-il pas inscrit au projet de budget 2019 une dotation supplémentaire? Il nous a répondu qu'il y avait d'autres priorités pour cette année, ce que nous pouvons comprendre.

Cela a déjà été dit: manifestement, le Conseil administratif a dû jongler pour présenter un projet de budget à l'équilibre; nous l'en remercions. Il s'agit là d'une priorité que nous ne sommes pas prêts à remettre en question. Voter des budgets au moins à l'équilibre est un engagement que nous avons pris dans notre programme politique en 2015. Les partis de l'Alternative avaient tout loisir de prendre langue avec leurs magistrats pour qu'il y ait une contribution supplémentaire à la solidarité internationale dans ce projet de budget 2019, mais l'exécutif n'a pas jugé bon de le faire lors de ses arbitrages, afin d'éviter les chiffres rouges.

Nous pensons donc qu'Ensemble à gauche n'a pas de leçon à nous donner avec ces deux amendements, alors même qu'aucune compensation n'est proposée. Pour le prochain et dernier budget de la législature, nous nous en remettrons au Conseil administratif afin qu'il fasse tout son possible pour atteindre le 0,7% de solidarité internationale dans le projet équilibré qu'il nous présentera au mois d'août 2019. Là, nous pourrions en discuter sereinement. Si, par miracle, une compensation pouvait être trouvée ce soir sans remettre en question les amendements que nous avons soutenus jusqu'ici, nous pourrions entrer en matière sur une augmentation de la contribution à la solidarité internationale déjà dans ce budget 2019. Mais vu les chiffres, ce sera difficile... En l'état, nous refuserons cet amendement.

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet** (Ve). Je dirai quelques mots au nom des Verts. Pour notre part, nous voterons cet amendement, mais pas parce que nous n'admettons pas les priorités du Conseil administratif ou que nous rejoindrions quoi qu'il arrive les propos tenus par mes préopinants Tobias Schnebli et Emmanuel Deonna. Nous sommes d'accord avec le délai fixé en 2020 pour que le Conseil administratif atteigne dans ses budgets le 0,7% de participation à la solidarité internationale.

Néanmoins, la situation dans le monde et les projets qui ne peuvent pas être lancés aujourd'hui, faute de moyens, retiennent davantage notre attention. Parmi nos valeurs figure évidemment l'urgence de proposer des projets à l'échelle internationale, vu les catastrophes qui se produisent dans le monde, afin de permettre à des populations d'avoir accès à la santé, à l'eau, à l'éducation, à l'alimentation et, surtout, à un environnement favorable malgré la dégradation du climat.

Pour cette raison, nous pensons que la solidarité internationale doit rester primordiale dans une ville riche comme la nôtre – d'autant plus que celle-ci a récemment affirmé son soutien à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Pour les Verts, c'est une priorité. Nous invitons donc le plénum à voter cet amendement.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Je comprends bien les arguments donnés par les intervenants précédents, mais nous ne pourrions pas voter ces amendements – ni celui-là, ni le suivant – pour augmenter la part de la solidarité internationale dans le budget 2019 de la Ville de Genève.

**M. Simon Brandt** (PLR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ma collègue Anne Carron a dit quelque chose de très juste: aucune compensation n'est proposée pour équilibrer cette augmentation budgétaire en faveur de la solidarité internationale. Je serai gentil et j'en proposerai une: acceptez en troisième débat la diminution des salaires du Conseil administratif et accordez la somme correspondante à la solidarité internationale! Un peu moins de solidarité face aux privilèges et un peu plus avec ceux qui en ont vraiment besoin!

**Le président.** Le vote à l'appel nominal ayant été demandé sur cet amendement, il en sera fait ainsi.

*Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 36 oui.*

*Ont voté non (40):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (PDC), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (PDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M<sup>me</sup> Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Bernard Chevalier

(MCG), M<sup>me</sup> Renate Cornu (PLR), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (PLR), M<sup>me</sup> Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

*Ont voté oui (36):*

M. Taimoor Aliassi (S), M. Manuel Alonso Unica (HP), M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M<sup>me</sup> Annick Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (PDC), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Sara Petraglio (S), M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini (Ve), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Luis Vazquez (S), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (3):*

M. Stéphane Guex (HP), M. Laurent Leisi (HP), M. Antoine Maulini (Ve).

*Présidence:*

M. Eric Bertinat (UDC), président, n'a pas voté.

*Département des finances et du logement.*

*Page 7, Service 1400, Agenda 21 – Ville durable,*

*politique publique 59, Domaine social,*

*groupe de comptes 36, Charges de transfert (Fédération genevoise de coopération, page 2 des subventions).*

**Le président.** L'amendement suivant émane à nouveau d'Ensemble à gauche; il demande une augmentation de 100 000 francs de la subvention destinée à la FGC.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Chers collègues, comme cela a déjà été dit, les besoins ailleurs dans le monde sont immenses et touchent de nombreux domaines: santé maternelle, VIH/sida, accès à l'eau, recherche d'alternatives à cause des changements climatiques, accès à l'éducation... On pourrait allonger la liste longtemps! Bien sûr, Genève ne peut pas résoudre ces problèmes, mais il est extrêmement important d'exprimer notre solidarité par des engagements très concrets, pris par des citoyennes et des citoyens d'ici, pour et avec les populations vulnérables d'ailleurs. De plus – cela a été dit aussi – Genève a une responsabilité particulière en raison de son rôle de ville internationale. Il n'est guère imaginable d'affirmer que le monde d'ailleurs ne nous concerne pas ici!

L'engagement de consacrer 0,7% du budget à la solidarité internationale n'est pas une idée récente. Ce taux symbolique a été défini en 1970 et voté en 2001 dans la loi cantonale sur le financement de la solidarité internationale. Le principe de la coopération internationale est ancré dans la nouvelle Constitution de la République et canton de Genève. Rappelons aussi que 17 communes genevoises réussissent parfaitement à assumer ce pourcentage. Comme M. Schnebli l'a rappelé tout à l'heure, la population a montré par référendum qu'elle tenait à exprimer cette solidarité.

D'année en année, Ensemble à gauche a rappelé cet objectif. En 2015, on nous affirmait que nous l'atteindrions en 2018. Le délai a été repoussé. On nous disait également, à ce moment-là, que l'on ne pouvait pas se contenter d'augmenter les montants destinés à la réalisation des projets, mais qu'il fallait en même temps plus de ressources humaines pour en assurer le suivi, les gérer, les développer.

Voilà pourquoi il nous paraît important de soutenir la solidarité gérée par la Ville elle-même, via l'aide qu'elle accorde à la FGC. Cette entité, qui a fêté ses 50 ans, réunit aujourd'hui une soixantaine d'organisations. En 2017, elle a mené 124 projets. Elle est appréciée pour le sérieux de son suivi, la plateforme

d'échange et de formation qu'elle propose. Elle est donc parfaitement à même de gérer un montant un peu plus important que sa subvention actuelle. Pour ces raisons, nous proposons au plénum de voter l'augmentation de cette subvention tout comme il a voté la précédente. Il est important d'accroître l'aide au développement et la coopération internationale.

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S).** Au Bangladesh, beaucoup de femmes meurent en donnant la vie et beaucoup de nouveau-nés ne survivent pas. Le résultat de l'un des projets de la FGC équivaut à sauver 60 000 femmes enceintes ou jeunes mères. En Tanzanie, un soutien aux apiculteurs a été mis en place; cela permet de générer des revenus, d'avoir une collectivité villageoise compétitive et dynamique, tout en préservant la forêt et la faune. Voilà deux exemples de projets très concrets menés par la FGC en lien avec les associations qui participent à cette plateforme. Plusieurs thématiques y sont abordées: l'égalité, l'éducation, les droits de l'enfant, la formation professionnelle, tout ce qui touche à la santé, le développement durable.

On peut être fiers de la Ville de Genève et de ses cinquante ans d'engagement pour la solidarité internationale. Que signifie combattre les inégalités dans le monde? Cela signifie que l'on combat le fossé qui s'agrandit entre les plus riches et les plus pauvres. Partout sur la planète, on observe un écart entre les pôles de production et les pôles de consommation. Ce phénomène a pour effet de créer des poches de précarité et de générer une violence qui génère à son tour un certain nombre de crises et de conflits, dans un contexte de catastrophes sanitaires et de catastrophes climatiques. Vous me direz: «Mais pourquoi parle-t-on de ces sujets qui se situent à un niveau global?» Parce que l'équilibre entre le local et le global est essentiel! Quand on rase l'Amazonie, cela ne concerne pas que l'Amazonie, mais le poumon du monde!

Tous les projets menés par la FGC établissent un lien entre le global et le local. Construire un mieux-être économique, social et culturel est une nécessité. Cette plateforme renforce la société civile et les associations actives dans les pays en difficulté par des projets qui permettent d'y mettre en place des structures pérennes. Ce ne sont pas des micro-projets semés au hasard et qui ne viennent de nulle part! Ils s'inscrivent dans un avant et un après.

On en est aujourd'hui à une part de 0,58% du budget municipal consacrée à la coopération au développement. L'objectif que nous nous étions fixé était d'atteindre un taux de 0,7% d'ici à la fin de la législature. Il ne nous reste pas beaucoup de temps pour y parvenir! Cet amendement qui demande une augmentation de 100 000 francs n'y suffira d'ailleurs pas puisque, s'il est voté, on en sera à environ 0,588%. Par conséquent, on voit bien que c'est un petit pas qui est demandé aujourd'hui – petit, mais essentiel. C'est en faisant des petits pas que

nous pourrons atteindre cet objectif que nous partageons toutes et tous. Soyons dignes de Genève, siège de nombreuses organisations internationales et non gouvernementales, cité ouverte sur le monde, solidaire et responsable! (*Applaudissements.*)

**M. Alfonso Gomez** (Ve). L'aide au développement est une aide concrète apportée sur place aux populations dans le besoin. Cela permet de développer dans les pays concernés des collectivités, des associations, des groupes locaux, au lieu de laisser ces populations dans des situations de précarité qui, à un moment ou à un autre, du fait de conflits internationaux et de conditions de vie de plus en plus mauvaises, les poussent à la migration avec pour conséquence les tragédies que nous connaissons tous, très près de nos frontières en Méditerranée.

Le principe de consacrer une part du budget des collectivités publiques à la solidarité internationale émane du Conseil œcuménique des Églises, qui a eu cette magnifique idée en 1958. A l'époque, le taux choisi était de 1%, afin de répondre aux besoins des populations sur place et avec elles. Depuis lors, le pourcentage de 0,7% adopté entre-temps par les Nations unies a été atteint par plusieurs pays: la Suède en 1974 déjà, les Pays-Bas un peu plus tard, la Norvège... et d'autres. Pour notre part, ces dernières années, nous avons reculé – et nous le regrettons. Les chiffres actuels varient et on ne sait plus très bien quel est le taux exact pour Genève, mais il se situe autour de 0,6%.

Nous, les Verts – nous l'affirmons haut et fort –, nous voulons une ville et un pays ouverts, solidaires et engagés dans l'aide au développement. C'est toute notre politique, toutes nos priorités. Je regrette que certains partis aient aujourd'hui abandonné ce chemin pour cause d'alliances électorales. J'ai bien entendu une partie de la droite refuser cet amendement en nous disant: «Vous n'avez qu'à trouver des économies.» Mesdames et Messieurs, ajoutons 0,01 centime additionnel et nous y sommes! Vous venez de le retrancher! (*Applaudissements.*) Si on rétablit ce que vous avez refusé tout à l'heure à propos des frais de réception, nous y sommes! Il faut arrêter avec cette hypocrisie! Si on veut l'aide au développement, les uns et les autres, il faut s'en donner les moyens.

Certains critiquent le Conseil administratif en disant qu'il aurait pu inscrire cela au budget. Très juste! Le Conseil administratif aurait pu le faire – mais nous le pouvons également! Nous en avons ici, aujourd'hui, la possibilité. Il suffit de rétablir le 0,01 centime additionnel retranché tout à l'heure et on y est! Telles sont les raisons pour lesquelles les Verts soutiendront évidemment cet amendement. S'il y a besoin de se retrouver à l'équilibre financièrement, eh bien, nous proposerons de revenir sur la baisse de ce centième de centime additionnel...

**M. Pierre Scherb** (UDC). Je remercie M. Alfonso Gomez – vous lui transmettez, Monsieur le président – d’avoir rappelé l’historique du taux de participation budgétaire des collectivités publiques à la solidarité internationale. Au début, le pourcentage avait effectivement été fixé à 1%. Pourquoi a-t-il été réduit à 0,7%? Pour tenir compte des dons faits par les privés, qui équivalaient à 0,3%. Aujourd’hui, la situation a encore changé, car nous avons maintenant beaucoup de migrants qui vivent ici, chez nous, et qui versent de l’argent dans leurs Etats respectifs. Cet apport financier n’équivaut pas seulement aux montants donnés par les collectivités publiques, mais les dépasse largement. Il y aurait donc lieu de réduire encore le taux de 0,7% – peut-être à 0,3%, je ne sais pas mais, en tout cas, il ne faut surtout pas l’augmenter.

*Mis aux voix, l’amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 35 oui.*

*Département des finances et du logement.*

*Page 7, Service 1400, Agenda 21 – Ville durable,*

*politique publique 76, Lutte contre la pollution de l’environnement,*

*groupe de comptes 36, Charges de transfert*

*(Fonds climatique, page 2 des subventions).*

**Le président.** Le dernier amendement concernant le département des finances et du logement émane du groupe socialiste et des Verts; il est signé par M. Alfonso Gomez et quelqu’un à la signature illisible. Il demande une augmentation de 200 000 francs correspondant à une nouvelle subvention destinée à un fonds climatique.

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Nous l’avons rappelé en introduction du débat ce matin: nous estimons qu’il manque quelque chose à ce budget. Nous l’avons déjà dit lors de chaque séance de commission, je le précise à l’intention de ceux qui viendront nous reprocher de ne pas avoir déposé cet amendement avant. Nous l’avons évoqué lors de l’audition de chaque magistrat... (*Remarque de M. Sormanni.*)

**Le président.** Monsieur Sormanni, s’il vous plaît! Continuez, Monsieur Gomez.

*M. Alfonso Gomez.* Dès qu’on parle climat à M. Sormanni, il devient M. Trump!

**Le président.** M. Sormanni est dans une forme du tonnerre!

*M. Alfonso Gomez.* Nous l'avons répété à moult reprises: nous estimons qu'il est grand temps de passer à une vitesse largement supérieure et de commencer à enclencher une véritable politique de transformation écologique de notre ville. Mesdames et Messieurs, avez-vous vu les résultats de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP24) qui se déroule en Pologne? Je ne sais pas s'ils ont déjà été signés à l'heure qu'il est, mais ils seront certainement assez décevants. En tout cas, c'est ce que l'on entend dire.

Cependant, ce sont les villes et non les Etats qui ont une responsabilité importante dans la lutte contre les changements climatiques et les différents types de pollution – pollution due à la chaleur, pollution lumineuse, pollution sonore... Durant les années et les décennies à venir, les entités urbaines joueront certainement un rôle primordial à cet égard. Les Verts souhaitent un nouveau modèle urbain – fondamentalement plus écologique, bien entendu – afin de réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement. Pour cela, nous demandons la création d'un fonds qui permettra de passer à une première étape plus concrète que ce qui se fait actuellement: par exemple, il faudrait voir s'il est possible que l'ensemble de nos écoles municipales servent aux enfants de la nourriture locale bio, qu'un véritable plan zéro déchet soit mis en place dans l'administration, que les achats de cette même administration...

**Le président.** Monsieur Gomez, je suis bien embêté de devoir vous le dire mais, en tant qu'auteur de l'amendement, vous avez un temps de parole de trois minutes...

*M. Alfonso Gomez.* Je termine là et je réinterviendrai plus tard, Monsieur le président. Pour toutes ces raisons – je serai peut-être plus disert en les développant tout à l'heure – nous demandons au plénum de voter cet amendement qui prévoit une subvention de 200 000 francs pour la création d'un fonds climatique.

**Le président.** La parole est à M<sup>me</sup> Albane Schlechten, dont j'ai déchiffré la signature sur l'amendement.

**M<sup>me</sup> Albane Schlechten** (S). Merci, Monsieur le président. Vous avez des problèmes avec mon écriture, en ce moment... Je commencerai mon intervention au nom du groupe socialiste en mentionnant le rapport du Groupe d'experts

intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), publié au mois d'octobre dernier. Son introduction signale qu'il est encore possible, au prix d'un sursaut international, de demeurer au-dessous du seuil de 1,5 degré de réchauffement global de la planète. Tout n'est donc pas perdu!

Ce qu'il faut, c'est faire des efforts principalement dans les villes, comme l'a dit M. Gomez. En effet, c'est dans les villes que les sources de chaleur sont les plus fortes et dégagent le plus de pollution, à cause de la concentration de population et d'activités. On en subit déjà les conséquences: je fais référence à ces derniers étés, où nous avons directement enduré le réchauffement climatique. Je songe aussi aux projections que nous avons toutes et tous reçues à propos de la future rade, qui sera le projet porteur de notre ville. On y voit d'énormes espaces bétonnés et on peut imaginer des hommes et des femmes, des personnes jeunes ou âgées, des enfants et même des animaux qui se baladeront sur ce bitume bouillant...

Je crois qu'il faut vraiment que nous prenions en compte aujourd'hui la problématique du réchauffement climatique dans notre politique d'aménagement et de construction, et que nous mettions en place de véritables mesures pour faire baisser la température et diminuer la chaleur dégagée par nos aménagements et nos bâtiments, afin de rendre la ville plus agréable à toutes et tous. Voilà pourquoi je vous demanderai, Mesdames et Messieurs, de voter en faveur de cette nouvelle ligne budgétaire qui soutiendra des projets allant dans ce sens. (*Applaudissements.*)

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 36 oui.*

**Le président.** Nous avons terminé le traitement des amendements portant sur le département des finances et du logement. Le résultat pour ce département est un excédent de revenus de 73 174 francs.

**Le budget du département des finances et du logement, pages 5 à 8, est adopté.**

**Le président.** Nous n'avons reçu aucun amendement concernant le département des constructions et de l'aménagement. Je n'ai donc ni excédent de charges ni excédent de revenus à annoncer.

**Le budget du département des constructions et de l'aménagement, pages 9 à 11, est adopté.**

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous propose de prendre un petit quart d'heure de pause – bienvenu, je suppose – et vous donne rendez-vous à 17 h 15.

4316

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2018 (après-midi)

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

**5. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**6. Interpellations.**

Néant.

**7. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 17 h.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	4266
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	4266
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	4266
4. Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2019 (PR-1310 A). Suite du deuxième débat. . . . .	4266
5. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	4316
6. Interpellations . . . . .	4316
7. Questions écrites . . . . .	4316

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Marie-Christine Cabussat*